

**CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE LA MOSELLE**

**3^{ème} REUNION
TRIMESTRIELLE
du 18 septembre 2023**

PROCES-VERBAL





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

3^{ème} RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2023

Séances des 18 et 21 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle - salle des Délibérations - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 18 et 21 septembre 2023.

La séance est ouverte à 10 heures par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme ARNOLD, secrétaire.

Etaient présents :

M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. KHALIFE, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. DICK, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, M. BENIMEDDOURENE, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, Mme CALCARI-JEAN, M. CUNAT, M. CUNY, M. DASTILLUNG, M. DIDOT, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, M. KIEFFER, Mme KLEBER-MASET, Mme LAPAQUE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme PILI, Mme REBSTOCK, M. SCHULER, M. TACCONI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents représentés : M. THIL donne délégation à M. FREYBURGER, Mme STEMART à M. LEBEAU, M. BOHL à M. CUNY, Mme THIEL-MIESZKALSKI à M. MULLER, Mme BECKER à M. SACCANI, Mme HERZOG à M. DASTILLUNG, M. REICHHELD à Mme GOSSÉ,

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

Publié le 11 décembre 2023.

Procès-Verbal de la 3ème Réunion Trimestrielle de 2023

Ordre du jour – Conseil Départemental

Date: Lundi 18 Septembre 2023

Horaire: 10:00

Lieu: Salle des Délibérations

PROCES VERBAL

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

3^{ème} Réunion Trimestrielle de 2023

Séance du lundi 18 septembre 2023

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

OUVERTURE DE LA REUNION

(La séance est ouverte à 10 heures 14.)

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci de votre présence.

Je déclare donc ouverte cette 3^{ème} Réunion Trimestrielle de l'année 2023, réunion au cours de laquelle nous aurons à examiner la décision budgétaire modificative n° 2 de l'exercice 2023.

LISTE D'EMARGEMENT ET DES DELEGATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- M. THIL qui a donné procuration à M. FREYBURGER
- Mme STEMART à M. LEBEAU
- M. BOHL à M. CUNY
- Mme ZIROVNIK (à partir de 10 heures 30) à M. WEITEN
- Mme THIEL-MIESZKALSKI à M. MULLER
- Mme BECKER à M. SACCANI
- Mme HERZOG à M. DASTILLUNG
- M. REICHELLED à Mme GOSSÉ

(Les autres Conseillers Départementaux sont présents.)

Le quorum est atteint.

CARNET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais, dans le carnet de notre Assemblée, vous faire part du décès de Mme Eliane THIEL, maman de notre collègue Mélanie THIEL-MIESZKALSKI, survenu le 9 septembre dernier à l'âge de 66 ans. La cérémonie civile a été célébrée dans la plus stricte intimité familiale. Et je voudrais, en votre nom à toutes et à tous, élus et personnel, transmettre -je l'ai déjà fait- nos sincères condoléances à notre collègue Mélanie ainsi qu'à toute la famille.

MUTATIONS ET NOMINATIONS

M. LE PRESIDENT. - Dans le cadre des mutations et nominations, nous avons accueilli depuis le 1^{er} août dernier le Général de division Yann GRAVETHE qui a été nommé gouverneur militaire de Metz, officier général de la zone de défense et de sécurité, commandant de la zone Terre Nord-Est et commandant des forces françaises et de l'élément civil stationné en Allemagne. Il a été élevé à cette occasion au rang et appellation de Général de Corps d'Armée. Il succède ainsi au Général Alexandre d'ANDOGUE de SERIEGE qui va quitter le service actif. C'était son dernier poste à Metz. Nous souhaitons au Général de Division Yann GRAVETHE toute pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et nous lui souhaitons la bienvenue en Moselle.

ALLOCATION DU PRESIDENT

M. LE PRESIDENT. - Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

La 3^{ème} Réunion Trimestrielle est celle qui, traditionnellement, accompagne la fin de la trêve estivale, mais surtout marque la rentrée culturelle, sportive, économique, politique et naturellement scolaire pour nombre de Mosellans.

Celle-ci s'est faite exceptionnellement dans deux collèges : Philippe de Vigneulles et l'Arsenal, aux côtés des élus de chaque canton ainsi que de Mme la Vice - Présidente, en charge de l'éducation, Anne STEMART.

Le premier collège, Philippe de Vigneulles, avait vécu, chacun s'en souvient, un moment de forte crispation, à l'automne 2022, lors de l'apparition d'odeurs inconfortables au sein de l'établissement. Notre mobilisation collective menée de

concert avec l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé, et surtout des experts que nous avons mandatés, a permis aux collégiens de Philippe de Vigneulles de reprendre, à la rentrée comme prévu, avec sérénité et confiance, le chemin de leur établissement. Un épisode sans conséquence et totalement maîtrisé jeudi dernier nous permet peut-être d'identifier l'origine des odeurs.

Nous avons souhaité, dans un second temps, être aussi aux côtés des collégiens de l'Arsenal. Symbole de l'excellence sportive et dans le cadre de l'année olympique maintenant bien engagée, nous avons choisi de célébrer cette rentrée sous le signe du dépassement de soi, du travail comme de la réussite.

Le 4 septembre dernier, près de 48 000 collégiens ont pu retrouver les bancs des 101 collèges publics et privés de notre Département. Je tiens à saluer l'ensemble de nos professionnels, de nos personnels et ceux de l'Education Nationale qui assurent, au quotidien, un travail et une implication de chaque instant. J'aurai l'occasion, à ce titre, d'accueillir à Meisenthal dans les tous prochains jours, les chefs d'établissements de l'ensemble de nos collèges publics. Nous pourrions ainsi faire un tour d'horizon de toutes les missions que nous assumons ensemble, durant toute l'année scolaire et elles sont nombreuses et, ici en Moselle, bien au-delà de nos compétences régaliennes au sein desquelles certains voudraient nous enfermer.

Parce que l'avenir de nos enfants se construit et se façonne ainsi dans la réussite éducative, nous œuvrons chaque jour pour préserver et améliorer sans cesse le cadre de vie et l'environnement de nos jeunes collégiens mosellans. Cette réussite quotidienne, nous l'accompagnons à hauteur de 19 M€ afin de pouvoir donner, aux plus jeunes générations, les moyens nécessaires à leur épanouissement.

L'excellence et la réussite, que nous assumons tous en partage, se renforcent à mesure que nous développons nos actions éducatives telles que :

L'apprentissage de la langue du voisin,

Le soutien aux séjours de découverte aux Mosellans,

Le dispositif Fus@é pour nos écoles élémentaires,

La lutte contre le décrochage scolaire,

Ou encore l'accompagnement pour les stages de 3^{ème} en relation avec nos entreprises du territoire.

Autant de politiques structurelles qui forgeront l'ouverture au monde et la citoyenneté des plus jeunes de nos concitoyens. En Moselle, nous avons fait le choix de cette adaptation constante aux exigences pédagogiques de demain. C'est le sens même porté par notre plan numérique des collèges nouvelle génération, doté de plus de 15 millions d'euros, qui entend offrir un environnement adapté aux légitimes attentes de nos collégiens et de leurs parents. Construire cette politique éducative, nous le faisons au quotidien pour permettre demain, à la Moselle, de viser l'excellence de chaque instant, en chacun des domaines, sur chacun des territoires.

Après trois années :

d'études préliminaires et de négociations avec les communes concernées perturbées par les périodes pandémiques,

de sollicitations des aides financières de l'Etat maintenant accordées et naturellement appréciées,

de consultations tendues avec les entreprises,

de révision de notre plan pluriannuel d'investissement pour tenir compte des envolées financières que je qualifie pour certaines de circonstancielles.

Trois années après lesquelles notre ambitieux programme de reconstruction et de rénovation énergétique de notre patrimoine scolaire peut enfin démarrer par Stiring-Wendel et Saint-Avold. Au-delà de l'importance de l'investissement de l'ordre de 40 millions d'euros, ces premières pierres, que nous poserons ensemble aux côtés des élus des cantons concernés début 2024, représentent à mes yeux un signal d'engagement fort de notre assemblée pour le territoire de la Moselle-Est et surtout pour ses familles. Et ce n'est que le début de la mise en œuvre de notre ambitieux programme qui se poursuivra au fur et à mesure de l'aboutissement des études d'investigations conduites par nos services et notre Société Publique Locale « Moselle construction durable » sur chacun des sites concernés.

Cette trêve estivale n'a pour autant pas éclipsé les profonds troubles que traversent notre pays. A l'image des émeutes de juillet, nous avons communément été marqués par cette succession d'exactions et de violences. Ces violences portaient en elles le même déferlement de haines, dont les symboles ont complexifié notre lecture à mesure que des restaurants, des mairies, des équipements publics ou encore des commissariats sont attaqués, dégradés voire totalement détruits. Je tiens à rappeler ici,

en votre présence, ma ferme condamnation de ces violences comme ma solidarité aux nombreux élus, dont certains siègent dans cette assemblée et qui en ont été les victimes. Car, à chaque crise, à chaque bouleversement, c'est toujours l'élu territorial qui est en première ligne, voire même agressé. Nous sommes souvent identifiés comme les derniers remparts de la République sans que l'on aborde enfin les questions fondamentales du cumul de mandats et du statut qui garantiraient enfin la légitimité républicaine de ces fantassins que sont les élus territoriaux.

A n'en pas douter, mes chers collègues, l'unité, au-delà de nos différences, doit demeurer cette pierre angulaire qui nous permet de choisir le chemin d'une cohésion indispensable à l'avenir de la Moselle. Si la compétition entre nos territoires exacerbe parfois nos différences, elle doit aussi concourir à renforcer l'unité et le projet que nous portons pour les Mosellans, pour les territoires et pour la Moselle.

Car, indiscutablement, l'échelon départemental demeure celui de l'efficacité dans la proximité dont l'action publique a, aujourd'hui, grandement besoin dans notre pays ! Les annonces gouvernementales nous démontrent, s'il le fallait encore, combien la question de notre organisation territoriale et institutionnelle reste une question centrale. La crise du début de l'été en est un écho, qui sonne et appelle à davantage de proximité et de lisibilité pour nos concitoyens.

A cette exigence du quotidien doit, aussi et sans cesse, correspondre à cette réalité de l'action comme à l'exigence du résultat. Cette proximité, c'est aussi celle d'une démarche prospective partagée avec chacun des territoires, prospective qui doit nous amener à dessiner notre vision pour armer la Moselle à aborder les grands défis économiques, institutionnels, démographiques, sociaux qui s'annoncent.

Dans ces nombreux défis, la mobilité de demain se fixe comme un enjeu ô combien déterminant pour notre territoire et surtout pour notre population. Nous sommes, à ce titre, engagés depuis l'été dans une nouvelle phase de négociation du Contrat Plan Etat-Région. Le Sillon Lorrain, mes chers collègues, est aujourd'hui de plus en plus engorgé face à l'augmentation exponentielle du nombre de travailleurs frontaliers. A bien des égards, il nous faut accompagner la complémentarité des modes de transport pour améliorer la mobilité du quotidien des Mosellans, devenue pour beaucoup totalement insupportable.

A l'image de l'axe Forbach-Bouzonville-Thionville, de la liaison Thionville vers le Luxembourg via Fontoy, et celle de Sarreguemines vers l'Alsace via Bitch, le ferroviaire

de proximité est l'une des solutions adaptées à l'équilibre entre nos territoires, entre l'urbain et le rural et relève d'une véritable politique solidaire et vertueuse de l'aménagement du territoire. Des études ont été établies, les négociations sont complexes et bien souvent beaucoup trop longues. L'opportunité de ces liaisons est maintenant démontrée et notre détermination, elle, doit être totale, mobilisatrice et sans faille dans l'intérêt de tous les Mosellans. C'est pourquoi il nous faut pouvoir compter sur l'implication de tous et de chacun, parlementaires comme élus locaux, afin de porter, plus loin encore, la voix de la Moselle dans ces négociations.

Loin d'un immobilisme donc, le cœur de notre République rayonne à travers les territoires et se dessine dans l'action que nous, élus locaux, choisissons de mener. Aujourd'hui, et encore plus qu'hier, nous sommes les réceptacles de l'exigence de nos concitoyens comme parfois du désarroi qui l'accompagne. Face à cette exigence doivent correspondre des moyens financiers adéquats pour pouvoir entreprendre ces politiques d'avenir dont la Moselle a tant besoin. Cette responsabilité, nous l'assumons pleinement alors que le contexte financier nous apparait de plus en plus incertain. Nous ne pouvons ainsi que déplorer, en Moselle, et dans la France entière, un net recul des Droits de Mutations à Titre Onéreux -nos D.M.T.O.-, l'un des seuls oxygènes financiers alloué encore un peu aux Départements.

Les 30 à 35 millions d'euros de recettes, qui seront perdus d'ici la fin de l'année, nous interrogent plus largement demain sur la capacité laissée aux Départements de délivrer un service public nécessaire à l'heure où le tissu social s'effrite sous l'érosion lancinante des effets des crises d'hier, d'aujourd'hui et annoncées de demain.

Nous vous présenterons, durant cette semaine, la deuxième décision modificative de cet exercice budgétaire répondant à son contexte social de plus en plus en difficulté et délité. C'est pourquoi, socle fondamental et immuable de nos compétences, l'action sociale reste en forte évolution, à mesure que la fragilité des Mosellans croît sous l'effet des crises répétées. La première d'entre elle, la crise inflationniste mais aussi les revalorisations initiées par l'Etat sans aucune concertation préalable, nous conduisent à 4,4 millions d'euros de dépenses supplémentaires de fonctionnement consacrées aux bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) comme aux politiques de l'insertion.

Alors que la Moselle bénéficie des premiers succès de nos politiques volontaristes de retour vers l'emploi, nous devons augmenter de près de 3,5 millions

d'euros notre enveloppe budgétaire consacrée aux allocations. De même, et face à l'urgence du vieillissement de la population, nous ne pouvons que déplorer encore et sans cesse, de façon répétée, que cette loi Grand Age, promise pourtant par le Gouvernement, n'arrive pas et que cela relève maintenant de l'urgence républicaine.

Aujourd'hui, les Départements n'ont plus la capacité à faire face seuls à cette situation ! C'est pourquoi nous appelons de tous nos vœux à une véritable discussion de fond, avec l'ensemble des parties prenantes et l'Etat, afin de continuer à pouvoir offrir à nos plus anciens, le service nécessaire et légitime que nous leur devons dans un esprit de solidarité intergénérationnelle. Avec près de 9 200 places pour les personnes âgées, et près de 2,7 millions d'euros de dotations supplémentaires, nous ne pouvons que déplorer le manque de lits concédés en Moselle. Nous avons le devoir, plus encore face à cette urgence, de construire des solutions durables pour nos séniors, en matière d'hébergements notamment, grâce à l'implication de chacun. Garantir ces politiques d'autonomie, nous le rendons possible au quotidien alors même que le nombre de demandes au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) ne cesse de croître. 2,7 millions d'euros sont ainsi provisionnés au sein de cette décision modificative pour accompagner les Mosellans en situation de handicap.

Ce climat social qui se détériore, nous le subissons aussi de plein fouet en Moselle quand plus de 2 000 enfants nous sont aujourd'hui confiés. Au 15 septembre, près de 448 enfants étaient accueillis au sein du Centre Départemental de l'Enfance (C.D.E.) dont près de 222 mineurs non accompagnés. Cette augmentation sans précédent du nombre de mineurs non accompagnés nous la constatons et la partageons, parfois avec impuissance, avec de nombreux autres Départements.

Si cette situation nous oblige et nous engage, elle doit aussi interpeler les services de l'Etat. J'écirai, en ce sens, à Mme CAUBEL, Ministre en charge de l'Enfance, afin de mener des actions concertées, sous l'égide des « Départements de France », pour construire des solutions durables, pérennes face à cette augmentation sans précédent.

Aujourd'hui, malgré ces difficultés, la politique départementale à l'égard de l'enfance garantit qu'aucun de ces enfants ne soit dans la rue et que chacun peut trouver une solution d'hébergement adaptée à ces situations et certainement pas en hôtellerie. Cette détermination qui est la nôtre, nous continuerons à la mener avec force et

conviction. Nous ne pouvons transiger sur l'avenir de nos enfants, premières victimes des crises que nous traversons.

A bas bruit, les collectivités devraient une nouvelle fois être appelées à résorber le déficit, de plus en plus criant, de la Nation alors que nos comptes sont, chaque année, rendus en équilibre et que nous assumons près de 70 % de l'investissement de la France sur son territoire avec, en ce qui nous concerne, une dette largement maîtrisée. Loin des annonces parisiennes, je tenais ici à rappeler le rôle fondamental de l'action que nous conduisons pour les Mosellanes et les Mosellans !

Au moment où notre pays se cristallise autour d'antagonismes politiques irréconciliables et des voix des extrêmes de plus en plus amplifiées, notre République a désespérément besoin de retrouver le souffle d'une action publique de proximité apaisée et surtout soutenue. Des acteurs associatifs au monde économique, la Moselle est par tradition cette terre d'engagement, de réussite, cette terre d'excellence.

Nous l'avons mesuré le 26 Juillet dernier, lors de la célébration des J-1 année avant l'ouverture des Jeux Olympiques, où la ferveur et l'engouement mosellan ont marqué les esprits bien au-delà des limites de notre département. L'été n'aura d'ailleurs pas marqué de trêve quant à l'actualité olympique qui, chaque semaine, s'amplifie davantage. Cet événement planétaire sera incontestablement une vitrine du savoir-faire français à l'international.

Il est d'ailleurs déjà une vitrine pour la Moselle et ses nombreux talents au premier rang desquels, l'emblème phare de l'olympisme, la torche qui éclaire notre histoire, qui illumine notre avenir et qui surtout consacrera symboliquement le savoir-faire industriel mosellan.

Ainsi, grâce au concours d'Arcelor Mittal et à nos sidérurgistes, c'est un peu de la Moselle qui fera, en juin prochain, le tour des 65 départements français à l'occasion du parcours de la flamme qui illuminera le chaudron à Paris le 26 juillet 2024.

L'engagement que nous portons depuis plusieurs mois et la mobilisation des Mosellanes et des Mosellans démontrent combien notre Eurodépartement s'enracine dans l'aventure olympique. Nous l'avons démontré, au cours des dernières semaines, en accueillant de nombreuses délégations sportives étrangères qui ont fait le choix, pour préparer ces Jeux Olympiques, de la Moselle du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Près de 3 000 nuitées et 6 000 repas ont ponctué le parcours des délégations du Brésil, de la

Bolivie, du Danemark, de la Bulgarie, de la Hongrie ou encore de la Belgique, de la Pologne et de la Slovénie. D'autres suivront encore !

Preuve en est faite, l'aventure Terre de Jeux aura aussi une traduction historique concrète en matière économique et nous en serons tous les acteurs. Nous sommes maintenant identifiés donc reconnus et appréciés, au-delà des frontières françaises, comme un lieu d'excellence tant dans l'accueil des sportifs de haut niveau que dans la qualité des installations que nous pouvons mettre à leur disposition. Notre site Academos en est une des figures de proue et, pour preuve, nous achevons les travaux d'hébergements dans quelques jours et les réservations sont déjà presque complètes pour les semaines à venir tant pour nos comités départementaux que pour les délégations étrangères.

Cette aventure olympique prend d'autant plus de sens à mesure où, d'ores et déjà, nous sommes interrogés sur l'héritage que porteront ces Jeux Olympiques de Paris 2024. Dès le premier instant de nos engagements, en 2019, avec l'obtention du label Terre de Jeux, nous avons fait ce choix de transmettre aux jeunes générations à la fois les valeurs mais aussi le sens et la portée de cet événement planétaire et historique.

Si la reconnaissance dont jouit aujourd'hui la Moselle sera autant d'atouts, demain, pour nos territoires, nous souhaitons plus largement que cette chance soit aussi le miroir de l'ensemble des actions que nous portons ensemble avec l'ensemble des territoires de la Moselle. La santé, le sport, la réussite éducative, mais aussi l'attractivité sont autant d'enjeux que l'expérience olympique et paralympique nous permet de construire.

Mes chers collègues, cette rentrée dense est à l'image de cette année pleine de défis qui s'ouvre et s'offre à nous. Ces défis sont aujourd'hui associés à une compétition saine entre les territoires, mais aussi, à un désengagement latent de l'Etat dans de nombreux domaines couplé à une recentralisation sournoise et une technocratisation latente. Ce contexte nous pousse inlassablement à démontrer, sans relâche, notre unité et notre cohésion sur tous les bancs de cette Assemblée, mais aussi avec et dans chacun de nos territoires, pour mener à bien ces grands défis comme ces opportunités pour la Moselle.

Cette année olympique nous impose une réussite collective pour notre pays. Elle nous engage aussi à poursuivre nos efforts pour que la Moselle rayonne encore davantage par-delà nos frontières. Nous sommes aujourd'hui une vitrine du savoir-faire

français et de ses talents. Notre exigence qualitative doit se renforcer. La détermination doit être partagée ! Cette force qui nous anime est celle d'un collectif apte à se dépasser pour continuer d'œuvrer et de construire l'avenir de notre Département, l'avenir de ces générations qui nous succéderont et qui nous jugeront.

Merci beaucoup et vive la Moselle !

(Applaudissements)...

Merci bien.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour qui vous est parvenu entre les 5 et 13 septembre dernier comporte 18 rapports parmi lesquels figure notamment la DM2 que nous étudierons en dernier point de notre ordre du jour.

Mesdames et Messieurs les Présidents des commissions, êtes-vous d'accord sur la ventilation des rapports ? *(Oui)*

Pas de remarque.

Les dossiers rapports seront distribués aux Présidentes et Présidents de Commission.

DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS

M. LE PRESIDENT.- Dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} commission, vous aurez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants et membres de la commission, à désigner les 7 membres qui représentent le Département au sein du conseil d'administration de Moselle Agence Culturelle. Vous aurez à l'esprit naturellement de prendre les décisions en matière de désignation pour tenir compte de la question qui se pose sur une prise illégale d'intérêt qui pourrait être requise si jamais il y avait collision entre ceux qui décident, ceux qui proposent et ceux qui bénéficient des actions. J'ai demandé, et je suis tombé d'accord avec les trois Présidents de groupe, qu'il y ait une représentation de chacun des groupes au sein du conseil d'administration de Moselle Agence Culturelle. Donc, j'attends de Mme la Présidente de nous faire la proposition de la représentation du Conseil Départemental au sein de Moselle Agence Culturelle.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA 2EME REUNION TRIMESTRIELLE DE 2023

M. LE PRESIDENT.- Nous avons également à approuver le procès-verbal de la 2^{ème} Réunion Trimestrielle qui s'est tenue entre le 19 et le 21 juin dernier ; le document vous a été remis le 1^{er} septembre.

Y a-t-il des remarques particulières ? (*Non*)

Y a-t-il une opposition ? (*Non*)

Y a-t-il une abstention ? (*Non*)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DE LA SESSION

M. LE PRESIDENT.- Pour le programme de la session, à l'issue de cette réunion, vous serez invités à partager les réflexions, le travail de chacune de vos commissions respectives.

Cet après-midi, nous reprendrons les débats à 14 heures 30 avec le dépôt des propositions et des questions orales. Nous examinerons la recevabilité des propositions, et nous les ventilerons ensuite dans les commissions concernées.

Mardi, de la même façon, la journée est consacrée au travail de commissions.

Mercredi à 10 heures, le Premier Vice-Président FREYBURGER, puisque je ne peux pas l'assumer étant occupé sur d'autres lieux, assumera la présidence du Conseil Départemental des Remplaçants qui se réunit traditionnellement à chaque Réunion Trimestrielle dont l'ordre du jour portera sur l'actualité concernant la rentrée scolaire et les projets éducatifs, la présentation de la situation socio-économique et le point d'étape sur Paris 2024. La réunion qui concerne le Conseil Départemental Juniors a été annulée ; les élus ont été informés.

Et nous reprendrons nos débats jeudi à 10 heures. Nous irons jusqu'au soir s'il devait y avoir encore d'autres points, voire le lendemain si nous n'épuisons pas l'ordre du jour.

SUSPENSION DE LA SEANCE A 10 HEURES 43

M. LE PRESIDENT.- Nous arrivons au terme de cette séance de ce matin et je vous souhaite un bon travail en Commissions et à jeudi.

Merci.

REPRISE DE LA SEANCE 14 HEURES 45

M. LE PRESIDENT.- Chers collègues, on reprend nos débats dans le cadre des questions que vous auriez à me proposer.

COMMUNICATION

M. LE PRESIDENT.- Auparavant, les bandes dessinées « Jeunes et Citoyens de Moselle » sont déposées sur vos pupitres. Elles seront distribuées à partir du 9 octobre prochain auprès de tous les sixièmes des collèges publics et privés ; cela se fera dans le cadre de distribution que vous aurez à assumer dans vos collèges respectifs. On est en train de voir quelle est la méthode : soit on voit les Principaux pour qu'ils prennent contact avec vous, soit on vous demandera de prendre contact avec les Principaux pour que vous assumiez la distribution dans les collèges de vos ressorts respectifs. Mais je souhaite que ça se fasse de cette façon-là ; les Principaux seront informés par courrier. Rendez vous libres. Ne loupez pas cette bonne occasion pour intégrer d'avantage les collèges et rencontrer les élèves de sixième.

Cela s'est fait auparavant pendant très longtemps ; j'y ai participé à l'époque quand j'étais à votre place. Je souhaite donc que l'on continue. N'écoutez pas un principal de collège qui vous dirait que ce n'est pas possible. Insistez si cela est nécessaire et ne laissez pas faire sans vous. Je pense que c'est indispensable que vous y soyez. Cela vous demande une charge supplémentaire de travail mais je pense qu'elle est indispensable.

J'ai demandé que l'on modifie un peu le trombinoscope que vous avez là, qui reprend les Conseillers Départementaux et les Conseillers Départementaux juniors. On va la refaire de façon un peu plus claire et visible. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

LISTE D'EMARGEMENT ET DES DELEGATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- M. THIL qui a donné procuration à M. FREYBURGER
- Mme STEMART à M. LEBEAU
- M. BOHL à M. CUNY
- Mme ZIROVNIK à M. WEITEN
- M. FRANÇOIS à Mme LAPAQUE
- Mme THIEL-MIESZKALSKI à M. BENIMEDDOURENE
- Mme BECKER à M. SACCANI
- Mme HERZOG à M. DASTILLUNG
- M. REICHHELD à Mme GOSSE
- Mme REBSTOCK à M. GRELOT
- M. WEIS à Mme ZIMMERMANN
- M. MULLER à Mme ROMILLY

Monsieur SUCK, vous vouliez réagir ?

M. SUCK.- Pour évoquer que c'est une excellente initiative que de permettre aux élus départementaux de distribuer les bandes dessinées -et jadis c'était l'encyclopédie ou plutôt le dictionnaire. Simplement, il faut que l'on puisse se coordonner entre la distribution ou la livraison de ces BD et l'intervention des élus puisque, naturellement, un Principal de collège qui ne voit pas trop l'intérêt des élus départementaux dans la distribution, risque de nous expliquer que cela est déjà fait et que la distribution est faite. Je pense qu'il faut que ce soit calibré de manière à ce que nous puissions accompagner le carton qui arrive dans le collège.

Pour ce qui nous concerne, on va proposer très fortement avec une invitation débordante au Principal d'inviter l'ensemble des sixièmes au réfectoire puisque -je pense- que ce doit être accompagné par 5 ou 10 minutes de présentation de ce qu'est le Département. On fera un peu le boulot du professeur d'éducation civique, voire d'histoire et une distribution ensuite. Il faut appeler au travers de la Direction de l'Enseignement la nécessité des principaux d'assister à ce moment pédagogique.

Ce n'est pas un exercice politique, c'est simplement de permettre aux élèves de pouvoir mesurer ce qu'est la démocratie, ce qu'est un élu territorial au travers de la présentation de cette BD qui rappelle l'histoire.

M. LE PRESIDENT. - Donc, on va voir de quelle façon les choses vont se faire pour que vous puissiez les distribuer en temps voulu, sachant que je rencontrerai prochainement les principaux de collège. J'aurai donc l'occasion de l'évoquer puisque je les reçois à Meisenthal, comme chaque année, dans le cadre d'échanges.

Vous avez dans le hall 24 panneaux de l'exposition itinérante qui sont déclinés sur le thème de l'olympisme. Là aussi, c'est une exposition qui peut tourner et qui raconte un certain nombre d'histoires sur l'olympisme.

Enfin, j'aurai l'occasion, à la demande de certains membres des groupes respectifs, de vous présenter à la prochaine Commission Permanente une aide que le Département apportera aux victimes des séismes sur différents territoires d'Afrique. Je vous proposerai cela dans une prochaine décision que nous prendrons en CP. Sachez-le dès aujourd'hui et vous pourrez le signifier sur vos territoires ou l'annoncer.

DEPOTS DES PROPOSITIONS, VŒUX, QUESTIONS ORALES

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de faire le tour de chacun des bancs pour savoir si vous avez quelques questions à poser.

(Appel des noms dans les travées)...

Mme AMBROSIN-CHINI. - Nous souhaitons vous proposer une motion sur le retour du ferroviaire en Moselle qui a été signée par différents Conseillers Départementaux et nous souhaiterions la proposer jeudi pour la Réunion Trimestrielle.

Je n'ai pas pu la présenter à tout le monde avant la reprise de cette séance mais il y a le nombre de signatures nécessaires, ce qui ne veut pas dire que vous ne pourrez pas la signer.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de la faire circuler sur tous les bancs de cette Assemblée et tous ceux qui veulent la signer la signeront sachant que, dans sa présentation, elle ne porte l'estampille d'aucun groupe, elle est collégiale et, j'espère, transcourant. C'est l'objectif qui est le nôtre ; je vous propose donc de signer cette motion pour marquer le fait que nous sommes tous favorables pour développer le ferroviaire ou pour le retour du ferroviaire parce que, là, on est sur des infrastructures où il suffit d'y

mettre des trains et que cela puisse se faire sur l'ensemble des territoires mosellans ou les plus concernés puisque l'on est en pleine négociation du Contrat de Plan Etat Région (CPER). J'ai rencontré la Préfète la semaine dernière, et on l'a évoqué ensemble il y a environ un mois avec le Président de Région. Je pense qu'il faut que l'on fasse encore des efforts de persuasion. Les messages ont du mal à passer ou à impacter les consciences. Si jamais les choses n'évoluent pas comme nous pourrions le souhaiter, je vous proposerai éventuellement que l'on passe à une vitesse supérieure de la compréhension et de la persuasion.

Restons pour l'instant dans le mode opératoire que nous connaissons tous c'est-à-dire présentation, projet, motion. On franchit déjà une étape avec une motion s'il faut franchir d'autres étapes, je vous proposerai de les franchir.

Elle sera étudiée et je la proposerai à la commission *ad hoc* qui nous présentera ensuite l'avis de la commission si vous le voulez bien.

Mme AMBROSIN-CHINI.- Si je peux simplement récupérer la motion afin de la faire signer sur le dernier rang, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- La voilà. Faites-la circuler. Ceux qui ne l'ont pas signée, pourront le faire s'ils le veulent ; c'est plus simple.

(Poursuite de l'appel des noms dans les travées) ...

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SEANCE PUBLIQUE

M. LE PRESIDENT.- Voilà qui nous permet d'arriver au terme de cette courte séance.

M. DASTILLUNG veut parler ?

M. DASTILLUNG.- Oui, Président, si la séance est terminée.

M. LE PRESIDENT.- La séance est terminée.

Merci beaucoup et bon après-midi.

La séance est levée à 14 heures 57

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

2^{ème} Réunion Trimestrielle de 2023

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

(La séance est ouverte à 10 heures 12.)

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, merci de votre présence.

LISTE D'EMARGEMENT ET DELEGATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- M. THIL qui a donné procuration à M. FREYBURGER
- Mme STEMART à M. LEBEAU
- M. BOHL
- Mme BECKER à M. SACCANI
- M. CUNAT, jusqu'à son arrivée, à M. FRANÇOIS
- Mme HERZOG à M. DASTILLUNG
- M. CUNY à Mme SCHNEIDER
- Mme MAGRAS à Mme KUNTZ
- Mme ARNOLD à Mme BOHR
- Mme LORIA-MANCK à M. SCHUH

(Les autres Conseillers Départementaux sont présents.)

Le quorum est atteint.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes réunis pour examiner les 18 rapports qui nous ont été préparés par les services et qui ont fait l'objet des analyses et des avis exprimés par chacune des commissions.

Nous aurons, dans le cadre du ressort de la 5^{ème} Commission à adopter les nouvelles désignations au sein de Moselle Agence Culturelle. Nous aurons également à adopter, après avis de la commission concernée, une motion qui nous a été présentée par un certain nombre d'entre vous sur présentation du Groupe Socialistes et Apparentés et qui fait l'objet d'un avis de la 2^{ème} Commission.

En dernier lieu, nous évoquerons et nous adopterons la 2^{ème} Décision Modificative de notre budget principal.

EXAMEN DES RAPPORTS DU PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose d'aborder les différents points à l'ordre du jour.

0-1 RAPPORT SUR LA SITUATION SOCIALE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA MOSELLE 2023

M. FREYBURGER, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je voudrais saluer et remercier le travail qui a été accompli par notre administration afin de pouvoir élaborer ce rapport qui est issu de l'observatoire du territoire de la Moselle. Son contenu est effectivement intéressant et impressionnant. Je vous encourage, mais je pense que vous l'avez déjà fait comme moi, à parcourir très précisément ce document de référence qui prend comme socle géographique les cinq territoires de la Moselle. Ce document est absolument essentiel car cela permet de démontrer que, même si elle est unique mais pas une, notre Moselle est très différente par son histoire, sa géographie, ses habitudes de vie, sa démographie, sa situation sociale, sa situation économique.

De très nombreuses analyses ont été faites à partir des découpages qui ne sont pas cantonaux parce que le canton n'existe, dans notre département comme dans tous les départements de France, que deux jours tous les six ou sept ans, le moment des élections et, ensuite, disparaît au profit du fonctionnement opérationnel et structurel que

sont les intercommunalités à des dimensions différentes et variables d'ailleurs ; et on en aura la démonstration d'ici quelques mois.

Donc, toutes les analyses ont été faites et se raccrochent ensuite au contexte intercommunal et communautaire, voire métropolitain. A la place qu'est la vôtre, parce que beaucoup d'entre vous agissent au sein de conseils communaux mais également de conseils communautaires ou conseil métropolitain n'hésitez pas à en faire état devant vos instances communautaires. C'est important pour démontrer la situation très différente, son évolution, les atouts de certains territoires mais aussi les faiblesses, puisque l'objectif c'est naturellement de valoriser les atouts et de combattre les faiblesses. Nous avons une lourde charge. La perspective pour nous reste quand même ce rapport établi par l'INSEE, rapport statistique, rapport démographique que l'on ne peut pas contredire uniquement d'un revers de main en disant : depuis 2019/2020 cela a changé. Déjà, cela ne change pas aussi vite. On est plutôt dans un élan qui n'est pas favorable à la Moselle. Il faut qu'on l'accepte tous et que l'on ne reste pas dans un optimisme béat qui serait éminemment dangereux pour ceux qui vont nous succéder. On a le devoir, face à ceux qui vont nous succéder, de réagir et de réagir ensemble, et pas de réagir l'un contre l'autre, de ne pas réagir l'un contre le Département, l'autre contre quelque institution ; cela n'a aucun sens et aucun intérêt. Et nous devons le faire ensemble au sein de cette Assemblée départementale, vous qui représentez chacun des cantons de Moselle.

Nous avons la responsabilité de représenter la Moselle au sein de la Région Grand Est, au sein de cette institution que l'on sent renaitre dans l'expression qu'est la Lorraine. On voit de nouveau la Lorraine poindre sachant que la Lorraine n'était pas une non plus, loin de là, et dans un pays qui nie complètement la proximité.

Lorsque l'on regarde ensuite ces éléments, naturellement, on sent des situations très dégradées. Si nous devons comparer aujourd'hui ce tel rapport en Moselle et dans les Ardennes, je prends ces deux territoires qui ont vécu la même histoire pour beaucoup. Nous avons partagé certains moments entre la sidérurgie ardennaise et la sidérurgie mosellane et pas que. Les Ardennes sont également un territoire frontalier comme nous ; c'est un territoire profondément industriel comme nous l'étions et que nous sommes encore. Les Ardennes sont dans une énorme souffrance, et j'en parle souvent avec son président qui d'ailleurs fait partie de la Conférence des Présidents des Départements du Grand Est.

Il est important que nous prenions ce document comme référence et que vous l'ayez en permanence à portée de main, à portée de lecture, à portée de réflexion pour réorienter nos politiques départementales. Cela veut dire qu'il faut que nous ayons une ambition et une vision pour le Département, et que nous ne nous arrêtons pas uniquement à la gestion du quotidien ; elle est indispensable mais elle ne suffit pas. C'est la raison pour laquelle je vais très vite vous inviter à un séminaire du Conseil Départemental qui nous permettra de nous retirer un peu, pour savoir ce qu'il y a derrière ce mot d'attractivité qui n'est pas uniquement une lubie d'un président de Département qui émet une véritable volonté d'avoir une vision partagée ensemble, une vision qui n'est pas territoriale mais qui est départementale.

Chaque territoire ne pourra pas seul faire infléchir l'ensemble de ces indicateurs ; ce ne sera pas possible. Il n'y a pas un îlot de verdure, un îlot d'enchantement au milieu d'un désert départemental. Cela ne peut se faire qu'ensemble. A chaque fois que l'on aura à élaborer un budget, à chaque fois que l'on aura à réfléchir à un débat d'orientation budgétaire, à chaque fois que l'on aura à mettre en œuvre une nouvelle politique, elle devra avoir comme objectif l'attractivité et le développement de notre département, ce qui veut dire que l'on n'est pas dans la gestion uniquement du quotidien mais véritablement dans une perspective, dans une projection pluriannuelle mais avec le nez sur les indicateurs ; c'est-à-dire que, chaque année, on fera ce travail à partir de cet observatoire pour voir si les choses évoluent. Si elles n'évoluent pas, il faudra que nous fassions évoluer nos politiques départementales. Cela veut dire qu'il faudra que nous les évaluions.

Est-ce que nous ne devons pas faire évoluer Ambition Moselle ? On aura des rendez-vous.

Est-ce qu'il ne faut pas faire évoluer nos politiques en matière d'investissement ? Nous travaillons actuellement avec le Vice-Président et le Président de la Commission des Finances sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.). Nous avons encore une réunion cette semaine à ce sujet qui est un moment éminemment compliqué, c'est-à-dire est-ce que l'on ne répond qu'aux exigences du petit quartier ou est-ce que l'on répond à l'exigence de l'aménagement du territoire départemental, ce qui n'est absolument pas la même chose ? Ce n'est pas l'addition des petits projets des territoires qui en fait un grand projet départemental.

Je ne veux pas être provocateur, ne l'imaginez pas, mais il y va du développement, de l'intérêt et de l'avenir de nos territoires en ayant cet équilibre entre la ruralité et l'urbain. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas assumer, lorsque nous faisons, le fait de dire la ruralité c'est là où la situation se dégrade, non, je crois que c'est là où il y a une richesse de développement. Nous devons en être convaincus.

Le rurbain ne doit pas être uniquement le faire-valoir du très urbain mais véritablement un élément de coopération du très urbain sur chacun de ces territoires. Là aussi, j'en ai l'intime conviction, et dans toutes les politiques. On sait que les premières préoccupations de nos concitoyens c'est la santé, c'est la mobilité, c'est l'enseignement, c'est le logement ce sont toutes ces questions fondamentales auxquelles nous devons répondre en dehors de nos simples compétences au sein desquelles l'Etat essaie de nous concentrer : restez sur vos compétences, ne vous occupez pas du reste. C'est juste le message contraire que je veux vous donner : on va s'occuper de tout. On va travailler sur la santé, on travaille sur la capacité des transports, de la mobilité. On doit travailler sur toutes les infrastructures. On doit travailler sur une politique de logement qui soit dynamique. On le verra dans le débat sur la situation sociale vue par les services départementaux qui est un autre document de référence éminemment important. Nous ne pouvons pas saucissonner l'avenir de nos territoires, les uns s'occupant d'un domaine et les autres d'un autre. On voit ce que cela donne et après il n'y a plus de cohésion de l'action publique. Ne demandons même pas à l'Etat d'avoir un grand plan d'aménagement du territoire. Cela fait 30 ans qu'il n'y a plus de politique d'aménagement du territoire. Cela fait 30 ans qu'il n'y a même plus véritablement de ministère de l'aménagement du territoire. Il n'y a donc plus aucune vision.

Je vous encourage à parcourir ce document, à le conserver avec vous parce qu'il est éminemment important. Et à ne surtout pas essayer de trouver des excuses pour expliquer certaines choses ; nous devons les assumer pleinement, totalement et avec beaucoup de sincérité et d'objectivité parce que c'est la malheureuse ou heureuse photographie des territoires de la Moselle dans tout ce qu'elle incarne, dans tout ce qu'elle représente et dans toute son ambition, et ses difficultés naturellement parce que c'est le cas. Je le dis toujours, lorsque l'on se dit être malade, vieux, laid et pauvre, généralement on ne fait pas confiance. Donc, il faut aussi l'ambition du discours, l'ambition du partage et de l'union au service du Département quels que soient les rangs que vous occupez, que nous occupons, quelle que soit la place qu'occupe le Département sur le territoire où pour nous il est indispensable que nous réussissions à

rassembler l'ensemble des territoires et des opérateurs, donc des intercommunalités sur un projet collectif et un projet commun, ce qui n'est pas la chose la plus facile mais c'est l'ambition que nous devons partager.

Monsieur DASTILLUNG, M. DICK et M. LEBEAU.

Merci de réagir, c'est ce que je souhaitais parce que j'avais la crainte que l'on arrive uniquement qu'à donner acte sans avoir eu une réflexion à ce sujet parce qu'il mérite cette réflexion.

Monsieur DASTILLUNG, merci de votre réaction.

M. DASTILLUNG.- Monsieur le Président, chers collègues, vous l'avez dit, un travail exceptionnel a été réalisé dans ce rapport sur la situation sociale, économique et environnementale du Département de la Moselle. Les flux analysés dans tous les sens reflètent un peu l'attractivité du territoire ou des territoires.

Vous avez dit aussi que les chiffres ne sont pas une fatalité. En effet, les chiffres ne sont pas une fatalité parce qu'après 2019 même si l'évolution va être lente, de nombreux éléments sont venus influencer la situation et notamment la fibre optique. Permettez-moi ce cavalier.

Fort de l'avance numérique prise par le Département de la Moselle avec la construction du Réseau Haut Débit Moselle « RHD 57 » en 2005, le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT) adopté en 2013 sous la Présidence de Patrick WEITEN se voulait ambitieux. Patrick WEITEN a fixé un cap d'une politique avant-gardiste de transition numérique du territoire.

Les maîtres mots de ce projet résidaient en 4 principes fondateurs :

- Partage de gouvernance entre le Département et les territoires,
- Maîtrise publique du projet,
- Equilibre territorial, c'est-à-dire solidarité territoriale,
- Exigence auprès des partenaires privés.

C'est pourquoi autour de ces principes le Syndicat Mixte Ouvert Moselle Fibre a été créé le 29 mai 2015 rassemblant le Département de la Moselle et 14 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale mosellans -19 E.P.C.I. avant la fusion- formant une diagonale allant des rives industrielles de l'Alzette aux hauteurs du rocher de Dabo.

Cette communauté de destin numérique avait pour but premier d'apporter du Très Haut Débit en fibre optique pour l'ensemble des habitants avec la concurrence des quatre grands opérateurs (SFR, FREE, BOUYGUES et ORANGE).

Ce déploiement de l'infrastructure se fit sous la maîtrise d'ouvrage publique de Moselle Fibre afin de conserver un objectif d'aménagement du territoire et non de rentabilité comme peuvent le subir les habitants des zones d'initiatives privées (Metz Métropole, par exemple) pour ne citer qu'eux.

En plus de cet objectif, Patrick WEITEN en tant que Président de Moselle Fibre avait consacré l'impératif d'investissement productif. Le réseau une fois construit par la puissance publique rapporterait une redevance qui serait fléchée vers un retour financier aux membres de Moselle Fibre et le développement de services pour accompagner la transition numérique du territoire.

Le bilan de cette action est sans équivoque. Le réseau a été déployé en 4 ans par plus 200 personnes travaillant au sein de sous-traitants locaux pour un coût de 140 M€ injectés dans l'économie mosellane. Le réseau de Moselle Fibre en juin 2021 est le premier réseau du Grand Est à franchir la ligne d'arrivée.

Le taux de complétude est de 97 %, c'est-à-dire que 97 % de la population peut obtenir la fibre alors que la moyenne nationale est de 75 %. Les 4 grands opérateurs sont présents sur tout le réseau permettant un niveau de concurrence dans la campagne mosellane égal à celui des grands centres urbains. Sur le réseau de Moselle Fibre, 65 % des logements ont basculé à la fibre optique contre une moyenne nationale à 50 %.

En plus de ce succès technique et opérationnel, l'objectif d'investissement productif est assuré avec un retour financier versé aux membres. Depuis 2021, près de 6 M€ ont été versé aux membres de Moselle Fibre dont 1 M€ au Département de la Moselle.

Comme annoncé, la redevance permet également de développer de nouveaux services.

C'est pourquoi et c'est là où c'est important, pour accompagner les collectivités mosellanes dans leur transition numérique, le Comité Syndical de Moselle Fibre a décidé la constitution d'un pôle d'expertise numérique et d'une centrale d'achat. 450 K€ de redevance ont été affectés annuellement pour amorcer ses nouvelles missions.

Afin de réaliser cet objectif, 15 personnes ont été recrutées depuis janvier 2023 : des informaticiens, des experts en vidéo-protection et en cyber-sécurité ainsi que des spécialistes de l'achat public.

Aujourd'hui l'offre de service de Moselle Fibre s'articule autour de 2 thématiques :

- L'accompagnement dans la mise en place ou la mise à jour d'un système de vidéo-protection

- Le diagnostic en ingénierie des systèmes informatiques ou leur infogérance.

Au mois d'octobre, l'offre de service en cyber-sécurité sera également disponible.

Dans toutes ces thématiques, Moselle Fibre a pour mission d'accompagner les structures publiques dans le choix de matériels adaptés aux besoins exprimés, leurs achats et leur mise en place.

(Interruption de la séance durant quelques instants suite au déclenchement de l'alarme)

M. LE PRESIDENT.- On reprend la séance.

Monsieur DASTILLUNG, vous avez la parole.

M. DASTILLUNG.- Je vais synthétiser pour être plus court et éviter une deuxième alarme.

Moselle Fibre s'est transformée. Moselle Fibre, pour l'instant, a fait le déploiement de la fibre dans l'ensemble du département. Aujourd'hui, Moselle Fibre se transforme. Aujourd'hui, Moselle Fibre c'est le MATEC du numérique. On va accompagner l'ensemble des collectivités, que ce soit les communes, les E.P.C.I. sur l'ensemble des thématiques qui intéressent le numérique : la vidéo-protection, la cyber-sécurité, la mutualisation des services informatiques, la gestion de la donnée et l'archivage électronique qui nous a été demandé par les maires.

Un travail très important a été fait par l'ensemble des équipes de Moselle Fibre pour aller voir les maires pour leur demander quelles étaient leurs attentes par rapport à cette problématique. C'est ainsi que l'on a choisi toutes ces problématiques à traiter.

Vous êtes conseillers départementaux, parlez-en en mairie. Toutes les communes peuvent adhérer même celles qui ne sont pas à Moselle Fibre, toutes les communes de tout le département peuvent adhérer. Il faut bien le savoir. Il y a forcément une petite cotisation. Ensuite, en fonction des besoins, en fonction des projets, bien sûr

un devis est établi par Moselle Fibre et une prestation est fournie. En plus, vous avez une centrale d'achats gérée par Moselle Fibre, qui permettra plus facilement d'acheter vos équipements que ce soit de la vidéo-protection ou autres sans faire de marché puisque le marché sera fait par Moselle Fibre.

Voilà ce que je voulais vous expliquer très rapidement. Je pense que c'est ainsi que Moselle Fibre participe activement à la transition numérique des territoires et, par là même, relever le défi de l'attractivité de la Moselle et changer les chiffres que l'on a depuis 2019.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Deux ou trois remarques.

Effectivement, on peut constater aujourd'hui que Moselle Fibre et le déploiement de la fibre ont été des réussites. Dans la plus petite commune de Moselle, on a le même niveau de service que Place de la République à Metz. On a les mêmes services et surtout on a la compétition des quatre opérateurs qui sont sur le territoire, ce qui est exceptionnel parce que l'on a une saine concurrence qui s'est installée, et cela au profit -et c'est important- de vos populations. Il faut le dire car, maintenant, c'est rentré dans le quotidien des gens. On l'a déjà oublié et on oublie que la Moselle est très particulière puisqu'elle fait partie de ces départements de pointe qui, aujourd'hui, ont un service de grande qualité, et qui s'est transformé comme l'a dit son président Jean-Paul DASTILLUNG comme le pôle d'expertise numérique. C'est également un service que l'on met à disposition des communes. Ce sont toutes ces structures que l'on a mises en place, la dernière d'entre elles étant Moselle Agence Culturelle que l'on va encore restructurer dans sa gouvernance, qui sont ces établissements au service des communes, au service des maires. C'est la raison pour laquelle Jean-Paul DASTILLUNG, et je tiens à l'en remercier et à le saluer, a décidé d'ouvrir les portes de Moselle Fibre pas uniquement à ses adhérents initiaux mais à l'ensemble des collectivités locales, syndicats intercommunaux, communautés de communes, métropole qui d'ailleurs souhaitaient adhérer ou y a adhéré -il faut le dire- ainsi qu'aux communes qui n'y sont pas pour avoir cette expertise numérique essentielle avec là l'expertise également des techniciens et des ingénieurs de très grande qualité.

Dernier point qu'il n'a pas évoqué, c'est que l'on va fêter d'ici quelques semaines le 100 000ème abonné de Moselle Fibre. Ne parlez pas en unité humaine mais en unité familiale, c'est-à-dire que c'est la 100 000ème famille qui est abonnée aujourd'hui à

Moselle Fibre. C'est un succès extraordinaire. On est sur certains territoires à plus de 70 % de taux de pénétration. Vous voyez que l'on est véritablement dans une démarche importante. Et la ruralité là aussi est très correctement desservie. On est là dans une vraie politique d'aménagement du territoire, et nous l'avons souhaité.

Monsieur DICK.

M. DICK.- Monsieur le Président, chers collègues.

Comme tous nos collègues, je crois que l'on peut se féliciter d'avoir la possibilité d'un outil d'aide à la décision aussi efficace et aussi intéressant, aussi important que cet observatoire socio-économique, sociodémographique nous permettant, année après année, d'avoir des chiffres, d'avoir des faits sur l'évolution de nos territoires -je parle au pluriel- parce qu'effectivement, la Moselle est un territoire qui, dans tous les territoires ; ils ont leur complexité et ont leurs évolutions propres, avec bien évidemment des territoires qui sont soumis à des pressions avec notamment la proximité frontalière du Luxembourg qui crée un certain nombre de pressions et un certain développement, qui fait aussi que ce territoire a et gagne à la fois des habitants et des emplois dans une logique de co-développement mais également des territoires qui ont d'autres difficultés qui perdent des habitants et qui parfois perdent des emplois.

Face à cela, Monsieur le Président, vous avez appelé, et vous l'avez dit très souvent dans vos discours, à de l'ambition. Il y a l'ambition pour la Moselle, vous l'avez réexpliqué tout à l'heure, une ambition d'aménagement du territoire pour la Moselle, une ambition des élus et des initiatives des élus locaux à travers les présidents d'E.P.C.I., bien évidemment leurs élus et les maires qui, très souvent, ont des ambitions également pour leur ville. C'est parfois également l'ambition des entreprises qui ont la volonté de se développer en plein milieu des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains. Il y a toujours des projets et des volontés de s'implanter parfois dans les territoires les plus éloignés de ce que l'on peut appeler des pôles de développement mais, par contre, qui font vivre ces territoires évidemment.

A cela, Monsieur le Président, et je profite du fait que l'on a ici certains de nos collègues qui sont en plein milieu d'une élection et qui, peut-être, dans quelques jours, seront de futurs législateurs. J'en profite, Monsieur le Président, pour faire passer un message au nom de tous ces territoires de la Moselle. Lors de la précédente mandature de nos collègues qui ont été sénateurs, nous avons vécu une loi qui crée un péril à toutes nos ambitions, qu'elles soient l'ambition de la Moselle, l'ambition des territoires,

l'ambition des maires, l'ambition des E.P.C.I., l'ambition des entreprises, les législateurs ont voté la zéro artificialisation nette (ZAN), un principe qui, au-delà du fait juridique lui-même, crée une habitude des serviteurs de l'Etat qui ne lisent pas le texte très souvent et qui crée une doctrine qui empêche le développement, une doctrine qui parfois est très feignante et qui ne cherche pas à aller plus loin que le principe global et général. Oui, il ne faut plus artificialiser en France. Pour quelques dixièmes de pourcentages d'artificialisation pour lesquels on nous bassine chaque année lorsque l'on discute avec quelques serviteurs de l'Etat, aujourd'hui nous avons le risque de voir bloquer toutes les ambitions, toutes les synergies, tous les projets de développement qui peuvent exister en Moselle. Car, oui, Mesdames et Messieurs, si nous voulons avoir ces ambitions, il nous faut, évidemment, pour faire de l'aménagement du territoire, du foncier. Il faut pour faire de l'aménagement d'équipements médico-sociaux, sociaux, culturels, sportifs, de la mobilité. Pour faire une politique de logement ou de développement économique nous avons besoin de foncier. Et il y a des territoires qui sont soumis à une guerre du foncier, il faut en avoir conscience. Il y a des territoires qui ont besoin de ces fonciers pour vivre ou revivre. Oui, cette logique de la zéro artificialisation nette est un poison lent mais qui va finir en guerre sociale quand le prix de l'immobilier ne cessera de monter dans une logique très évidente de tout dispositif économique, nous allons finir par encourager les crises et les fractures sociales de la France et bien évidemment de la Moselle.

Oui, Monsieur le Président, aujourd'hui, il y a un risque et je pense que, dans cette Assemblée où nous avons dans quelques semaines les Assises des Départements de France, où pour certains de nos collègues qui sont maires nous avons bientôt le Congrès des Maires de France qui va se dérouler, au moment où nous avons des élections sénatoriales où nous devons choisir nos représentants, je pense que plus que jamais il faut savoir dire que le milieu urbain, le périurbain ou la ruralité peuvent mourir de toutes leurs ambitions à cause de cette loi, une funeste loi qui a été mal calibrée par rapport aux réels enjeux climatiques.

Merci à tous.

(Applaudissements)...

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER. - Merci, Monsieur le Président.

A l'instar de Rémy DICK à l'instant, je voudrais également souligner l'intérêt de ce rapport qui, on le mesure bien, découle d'un travail d'analyse et de synthèse particulièrement riche. C'est un document qui, un peu volumineux de prime abord, doit alimenter notre réflexion tout au long de l'année. Je voudrais également m'associer aux remerciements qui ont été formulés à l'égard des personnes qui l'ont préparé. C'est le premier point.

Le second point que je souhaiterais aborder rapidement c'est celui qui réside dans l'évolution démographique envisagée du département de la Moselle. On le voit aujourd'hui le solde migratoire qui est négatif est compensé par un solde naturel positif ce qui, d'après les prévisions, pourrait ne plus être le cas dans les années et les décennies à venir avec trois scénarii qui sont abordés. Un premier qui voudrait que la population du département reste à peu près au-dessus de la ligne de flottaison du million d'habitants et deux autres scénarii nettement moins favorables avec une diminution importante de la population et une pyramide des âges qui aura tout simplement tendance à s'inverser avec des personnes âgées en nombre significativement plus important que des gens jeunes permettant de renouveler le tissu de la population mosellane.

J'ai plutôt tendance, comme tout acteur engagé, à privilégier les hypothèses qui sont les plus favorables d'autant qu'il ne faut pas s'enfermer dans les statistiques, les chiffres nous permettent effectivement de nous alerter, nous permettent de prendre conscience de certaines réalités mais nous sommes là en tant que citoyens engagés, en tant qu'élus, en tant que représentants de nos concitoyens pour ne pas se laisser enfermer dans de potentielles données chiffrées.

Je crois que le Département est particulièrement bien placé pour tenter de réfléchir et de répondre aux besoins du département de la Moselle où l'on a un véritable rôle de catalyseur. Quand je dis catalyseur, dire qu'au-delà même de l'assemblée départementale, nous avons la possibilité de fédérer les différentes forces du Département de la Moselle, des communes aux E.P.C.I. en passant aussi par nos autres partenaires que sont les autres personnes publiques mais aussi le monde de l'entreprise, le monde socio-économique qui a besoin de ce miroir des représentants que nous sommes pour pouvoir avancer.

Je crois aussi qu'il faut mesurer le fait que nous avons une chance importante. La Moselle n'est pas dans la même situation que d'autres départements, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une métropole qui écrase les autres territoires comme c'est le cas, par exemple

de façon très illustrative du Département du Rhône, cela a même été consacré par la loi, avec une métropole omnipotente d'un côté et un Conseil Départemental du Rhône qui est devenu par la force des choses un Conseil Départemental que l'on pourrait qualifier de rural. Nous avons, nous en Moselle, une Métropole qui est une figure de proue du Département mais qui a besoin des autres territoires départementaux comme ceux-ci ont besoin de cette ville centre qui est Metz et de ce Sillon Mosellan qui est aujourd'hui la zone, a priori, la plus dynamique sur le plan démographique et économique.

Il y a évidemment un risque. Le risque c'est que nous ayons à terme une Moselle à deux vitesses avec une colonne vertébrale dynamique, démographiquement dans une situation favorable, économiquement en développement et une Moselle qui aurait une autre vitesse de croisière avec un dépeuplement et une raréfaction des activités économiques. Je pense que personne ne serait gagnant. Je pense que cela, à terme, aurait des effets extrêmement négatifs sur le Sillon Mosellan lui-même et sur ce que l'on peut appeler le territoire métropolitain lui-même. Cette chance en Moselle c'est que nous sommes dépendants et proches les uns des autres. Je pense que l'on soit dans le pays de Bitche ou au cœur de la ville de Metz, nous avons des intérêts communs. Ces intérêts communs, qui mieux que le Département pour les fédérer et tenter de jouer la carte de la complémentarité. J'y vois là évidemment une marque de préoccupation. Quand on regarde dans le détail les données du rapport, nous ne pouvons pas ne pas être préoccupés mais j'y vois aussi un formidable défi que l'on se doit de relever collectivement.

Je pense que, quand on s'engage en politique, quand on a envie de participer de la définition de l'avenir du territoire, il faut prendre les choses de façon positive, de façon volontaire. Je pense que le Département a tout son rôle à jouer et je souscris pour terminer aux propos qui étaient tenus : le Département, on ne l'attend pas uniquement sur un cœur de métier qui serait le social même si celui-ci est indispensable, le Département on l'attend sur l'ensemble des sujets qui forment la vie et le dessein de la collectivité mosellane. Donc, j'y vois évidemment une préoccupation mais aussi une note d'optimisme car si nous sommes engagés c'est évidemment pour influencer sur le cours des choses.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur REICHHELD.

M. REICHHELD.- Monsieur le Président, merci aux services pour la richesse de ce rapport au regard des réactions qu'il suscite.

Je voudrais simplement faire trois remarques après ce qui a déjà été dit.

Notamment en ce qui concerne Moselle Fibre, je voudrais attirer votre attention et celle de tout le monde sur l'état actuel du réseau fibre. On trouve en effet dans notre campagne des fils à moins d'un mètre du sol alors qu'ils devraient être à 4 mètres de haut. Aujourd'hui, il y a un vrai danger sur l'état du réseau. Je n'ai même pas besoin d'aller très loin dans ma commune où il y a un endroit où le plus petit gamin y accède avec la main. Je crois que, réellement, ce sont des travaux qui ont été réalisés par moment et par endroit, je ne suis pas là pour généraliser bien au contraire mais qui l'ont été un peu rapidement et qui méritent d'être revus et corrigés.

Ma deuxième remarque est que Mme GOSSÉ et moi-même avons été saisis par le maire d'Attigny qui rencontre à l'heure du très haut débit, non pas des problèmes de débit ni de très haut débit mais des problèmes de téléphone. En effet, la Moselle Fibre qui a mis en place le réseau très haut débit a également encouragé la « chute » de la ligne téléphonique classique. Et malheureusement nous sommes en secteur rural avec une population vieillissante et nous avons des communes qui ne sont même plus couvertes par le téléphone par endroit. On ne va pas parler d'informatique, de très haut débit, ils seraient déjà heureux d'avoir juste le téléphone quand on a une population âgée ayant besoin de soins médicaux et autres, et qui ne peut même plus -pour des personnes seules- téléphoner à leur médecin parce qu'il y a des soucis. Les réponses d'ORANGE, par exemple, sont les suivantes : le boîtier ne permet pas de brancher suffisamment de lignes ou ce type de réponse mais pas de solution concrète. Madame le Maire d'Attigny est dans une situation inconfortable pour ne pas dire autrement. Réellement si quelqu'un dans cette noble Assemblée a une solution par rapport à la ruralité sur ces sujets, quelque part, je lui en serai gré de faire ce qu'il faut pour qu'au moins cette population, qui ne demande pas grand-chose juste une ligne téléphonique AIT et que l'on puisse communiquer sur ces bases-là.

Le troisième point c'est la réaction de Rémy DICK. Naturellement, la zéro artificialisation nette est une hérésie totale où, très clairement, l'Etat veut faire croire qu'il

prend ses responsabilités. Or, pour moi, il ne prend absolument pas ses responsabilités lorsque l'on sait qu'en Moselle, juste sur notre département, nous avons 3 000 hectares de terres en friches polluées pour une partie où l'Etat bien souvent est propriétaire et où rien n'est fait. J'espère ne pas être en conflit d'intérêt quand je dis cela. Malheureusement, c'est toujours le foncier agricole qui est la variable d'ajustement alors que nous parlons du Mangeons mosellan, que nous parlons très clairement du bilan carbone, que nous parlons des déplacements et de quoi sais-je d'autres. Très clairement, si l'on prive les agriculteurs de leur foncier, nous priverons les Mosellans de leurs produits de proximité lorsque l'on voit combien d'hectares sont artificialisés régulièrement, quand on voit un certain nombre de zones que l'on pourrait très largement étendre à la verticale plutôt que d'évoluer à l'horizontale, Il faut faire quelque chose mais la loi ZAN n'est absolument pas la solution qui répond à cette problématique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur LEBEAU et ensuite Mme SCHNEIDER.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport permet de démontrer toute la justesse de l'échelon départemental comme vous l'avez évoqué, comme le Premier Vice-Président l'a évoqué sur la démographie. C'est quelque chose où l'on peut faire mentir les prévisions comme il a été évoqué, ce sont 182 000 habitants de moins en 2070 l'hypothèse médiane, soit 17 % de la population.

Soit on a un échelon de cohérence, et on joue en commun. Il n'y a pas besoin d'attendre 2070 si l'on regarde les chiffres à l'aune de ce qui est le passé, on voit que l'on a trois territoires en difficulté du point de vue de la démographie. Nous avons le territoire de Forbach/Saint-Avold, le territoire de Sarreguemines/Bitche et le territoire de Sarrebourg/Château-Salins qui sont en difficulté démographique. Là où il y a une cohérence c'est qu'il y a deux autres territoires qui sont, aujourd'hui, moteurs : le territoire de Thionville et la Métropole depuis 2019, qui retrouvent un dynamisme au niveau de la population. C'est qu'il y a une cohérence de proximité pouvant permettre de jouer les solidarités. Ce sont dans les actions du quotidien et depuis cette année on voit que la démographie est due à l'implantation d'entreprises permettant de l'emploi et donc de la démographie. C'est l'emploi qui permet que l'on retrouve une démographie positive.

Qu'a-t-on fait cette année ?

Grâce à Moselle Attractivité, on a contribué à l'implantation de Holosolis à Hambach qui sera moteur pour ce territoire et à l'implantation de Suez à Saint-Avold. Je veux dire, chers collègues, qu'il ne faut pas jouer individuel, il faut jouer collectif. C'est quand on est uni que l'on est plus fort. Un proverbe africain dit que seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin. Il faut travailler à ce que l'intelligence collective nous permette de faire fi de nos rivalités et que l'on puisse réellement travailler ensemble. Cet échelon départemental, qui a été remis en cause et qui sera peut-être remis en cause demain ou après-demain c'est que l'on joue la taille critique avec la proximité, avec des acteurs issus du suffrage universel direct et qui doivent rendre compte à leurs électeurs. Ce n'est pas un scrutin de liste où l'on est élu par la volonté de la tête de liste ; on rend des comptes. On doit permettre à notre territoire de se développer et de faire en sorte que la fatalité de la démographie ne soit pas une fatalité réaliste. Avec le travail que l'on veut mener, il faut être ambitieux pour la Moselle. La Moselle est riche d'être un territoire frontalier, elle est riche d'une culture ouvrière et d'une force de travail qui a envie de faire. C'est en travaillant sur ces avantages indéniables que l'on fera en sorte que la Moselle soit toujours une terre millionnaire en habitants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame SCHNEIDER.

Mme SCHNEIDER.- Merci Monsieur le Président. Chers collègues, j'aimerais faire un focus sur deux points : le chômage et le RSA.

Le chômage en Moselle a atteint au 1^{er} trimestre 2023 son plus bas niveau depuis 2008, soit depuis 15 ans 6,9 % des actifs recherchent un emploi. Il y a un an c'était 7,3 %. Ce taux de 6,9 % décrit une trajectoire similaire en France métropolitaine comme dans la Région Grand Est. Ce sont alors environ 44 000 demandeurs d'emploi. Je parle de la catégorie A, c'est-à-dire les personnes sans activité et qui sont tenues de rechercher un emploi, soit environ 4 000 demandeurs d'emploi de moins en un an.

A l'échelle de nos territoires, Forbach est malheureusement l'unique zone d'emploi de la région où le taux de chômage reste au-dessus de 10 % de la population active. Il est néanmoins le plus bas depuis la fermeture des mines de charbon dans les années 1990/2000.

Je salue la bonne collaboration entre tous les acteurs en charge de l'emploi sur notre territoire pour le travail effectué afin d'améliorer la situation de l'emploi dans notre département et ainsi son attractivité.

Concernant le RSA, flirtant au-dessus des 24 000 bénéficiaires du RSA depuis quelques mois, j'ai le plaisir de vous annoncer que, fin août, nous sommes passés sous cette barre des 24 000 avec 23 607 bénéficiaires du RSA. Aussi pour votre parfaite information, nous avons mis en place cette année en collaboration avec le Président et la Direction de la Solidarité une action innovatrice pour un panel de 500 bénéficiaires du RSA : l'insertion par le sport. Cette expérimentation semble, pour l'instant, bien fonctionner, remotiver les personnes les plus éloignées de l'emploi, souvent quelque peu dé-sociabilisées, isolées avec un sentiment d'incapacité à travailler et même parfois une crainte de sortir de chez elles. Au début de la période d'insertion par le sport, elles sont un peu craintives et renfermées. A la fin des sessions, et nous en avons rencontré certaines avec M. le Président, on les trouve réjouies, remises en forme avec une envie de réussir et de se réinsérer.

Je remercie d'ores et déjà tous les services impliqués dans ce dispositif et je ne manquerai pas de vous informer de la suite qui sera donnée pour 2024.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je souligne également la qualité du document qui nous est remis.

Lorsque l'on souligne ce document de référence on souligne en contrepartie les comparaisons possibles entre les territoires mosellans. Donc, en creux, nous avons tous des appréhensions lorsque l'on regarde ce document, et cela a été dit par certains c'est une chance et d'autres ce n'est pas forcément une chance, il y a un axe fort, un axe prépondérant qui est en train de tout pomper. Il pompe tout à l'heure actuelle en Moselle. Ce n'est peut-être pas un fait métropolitain mais c'est quelque part un axe de conurbation urbaine qui va de Luxembourg jusqu'à Metz. Lorsque l'on compare, on s'aperçoit qu'il y a des territoires en forte dépression économique, démographique. Je rejoins sur un point c'est l'économie qui fait que la démographie arrive. Avec certains de mes collègues ici, nous avons cette opportunité -je ne dis pas chance- d'être dans cette conurbation urbaine. C'est effectivement une opportunité. En effet, en termes de mobilité, ce sont

42 % des trajets TER à partir de Metz jusqu'à Luxembourg parce qu'il y a des phénomènes économiques que je ne vais pas relever comme le travail transfrontalier. Il y a aussi des établissements de santé et des équipements publics qui vont avec.

Dans d'autres secteurs sur la Moselle Est, et ce sera peut-être demain sur Bitche, quand nos jeunes veulent trouver un emploi, ils doivent partir parfois à l'extérieur mais parfois ils reviennent vers ce Sillon mosellan ; ils reviennent entre l'axe Metz et Thionville. Que se passe-t-il ? Il y a une déperdition dans les territoires que sont la Moselle Est ou le Pays de Bitche ou le secteur de Sarrebourg. Donc, en pressant, par cette comparaison, il n'y a pas forcément une chance sur cet axe fort, c'est une opportunité qui peut représenter un danger pour la Moselle ; en le pressant tous par rapport aux autres territoires, et vous les avez évoqués, certains sont en déperdition économique et démographique ; l'un va avec l'autre. Je ne dirai pas à la différence d'Emmanuel LEBEAU de faire mentir les faits, je dirai qu'il nous appartient à nous Département de corriger ces faits. Je dis bien de corriger. Il y a une loi économique qui est le marché va au marché. L'économie favorisera toujours la démographie et il nous appartient à nous institutionnels de faire en sorte que l'on puisse corriger ces faits. A partir de là, il y a des obstacles.

Rémy DICK a parlé du ZAN. Je suis en totale conformité quand je vois l'aberration sur les friches industrielles qui risquent d'être considérées par le ZAN et, en plus, si l'on met des normes environnementales où vous n'avez pas le droit de construire parce qu'il y a des salamandres, des crapauds et tout ce qui s'ensuit, il y a quand même quelques problématiques, et je l'ai vécu encore au mois de janvier. Vous avez vu, Monsieur le Président, que -le Chronopost qui sort- il a fallu se battre au mois de janvier pour ces arguties.

A partir de là et ce sont 220/250 emplois qui arrivent dans la vallée de l'Orne qui a été sinistrée par la sidérurgie. Il nous faut corriger ces iniquités. Il faut aussi dire, et je le dis à Rémy DICK, que ce sont les législateurs qui ont voté le ZAN peut-être sur un projet de loi des hauts fonctionnaires. Mais ce ne sont pas les hauts fonctionnaires qui représentent les citoyens. Simplement, cela nous est répercuté et c'est nous qui allons ramer sur le terrain pour faire en sorte de corriger. J'ai cru comprendre que le Sénat va émettre quelques avis ou quelques recommandations sur le ZAN ; je ne suis pas sûr qu'à l'Assemblée Nationale ils vont corriger ce document. Comme ils sont déconnectés

des réalités locales, ils ne connaissent pas la réalité du terrain. On va, nous élus locaux, ramer.

En pressentant le danger de ce qu'est le fait de la conurbation métropolitaine, il nous appartient de faire en sorte que l'on ne baisse pas en-dessous du million d'habitants d'ici 2070. C'est loin mais court en termes de démographie.

Puis, on va concentrer qu'on le veuille ou non sur le Sillon mosellan le phénomène économique parce que le marché va au marché mais il nous appartient de corriger par des maisons départementales de santé -et on va dans cette direction-, les universités où elles s'implantent ou sur Metz ou Thionville en priorité, toujours sur des foyers importants. Si l'on peut fixer nos étudiants ici sur notre territoire c'est un bien.

A contrario, cela dépend du Département de la Moselle. Je n'attends rien de la Région Grand Est. Je vous le dis comme je le pense. Je ne sais pas s'il y a un tropisme alsacien, s'il y a un tropisme champenois, on ne peut que compter sur nos forces. Aide-toi, le ciel t'aidera. A partir de là, c'est un fait inéluctable, c'est pouvoir corriger ces iniquités territoriales, je ne dis pas ces inégalités territoriales, je dis ces iniquités territoriales.

Il nous appartient d'investir sur la santé, les maisons départementales, l'université et on le fait mais c'est surtout de prendre conscience que ce Sillon mosellan est une opportunité mais cela peut être un danger pour les autres territoires. Je crois que tout le monde le pressent et tout le monde le sent. Cette prémonition risque peut-être de faire en sorte qu'il y ait des iniquités qui s'aggravent dans les années à venir. Tout notre travail à nous Département c'est de les corriger et n'attendons rien de la Région Grand Est.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ? *(Non)*

Vous avez par ce débat nourri démontré que cet observatoire était absolument nécessaire et que ses conclusions annuelles étaient essentielles et indispensables à la fois pour nous donner les indicateurs et pour faire évoluer notre politique départementale.

Ce document de référence nous permet d'animer ces débats avec des façons très différentes d'aborder ensuite les questions d'aménagement que sont les nôtres. C'est notre politique d'aménagement du territoire sous toutes ses formes. On a de vrais

débats, de vraies ambitions exprimées de façon très différentes, de vraies faiblesses constatées lorsque l'on compare le niveau de chômage, et cela a été dit tout à l'heure, entre les différents territoires. On a des fossés entre les territoires avec tout ce que cela peut représenter. Après, quelle est notre politique d'aménagement du territoire ? Comment pouvons-nous la faire évoluer ? Je considère qu'un législateur de quelque origine que ce soit, -origine parlementaire- qui adopte la loi ZAN sans avoir une véritable politique d'aménagement du territoire de la France met à mal les fondamentaux sans aucune vision. Aujourd'hui, on est presque prêt à opposer le ZAN à la politique des friches. Je vais répondre à la ruralité : où sont les friches ? Vous voulez une politique de friches. On va encore plus renforcer l'urbain ; on va davantage abandonner la ruralité. Ces friches sont là où il y avait l'industrie et où est l'industrie là où la ville s'est construite autour ? C'est le grand drame que nous avons aujourd'hui. La question du ZAN est très largement posée.

Ensuite, certains parlent de densifier. De densifier où ? L'urbain ? Nos populations ne veulent plus de densification, ce qui veut dire que l'on veut un projet qui soit contre l'art de vivre de nos concitoyens. Après, il faut trouver ces équilibres. Aujourd'hui, on n'est pas dans l'équilibre, on est dans le dogme, ce qui est compliqué. Je rappelle quand même que 83 % de la surface du département sont des surfaces naturelles, forestières ou agricoles. Cela reste un département profondément naturel. C'est important. Il faut retrouver la complémentarité de l'action.

Si d'un côté, on ne peut plus requalifier les friches parce qu'il faut s'engager dans une démarche de dogme du respect de la faune et de l'autre côté, on ne peut pas prélever quelques surfaces pour développer les territoires et en particulier les territoires ruraux, ce sera effectivement la mort de la Moselle. Nous n'y arriverons plus.

Sur la ruralité, plus de développement, moins de population, et demain, nous fermerons des écoles. Demain, nous sortirons les banderoles pour défendre les écoles de la ruralité, où même dans les petites villes, la question sera la même et fondamentalement posée à ce niveau-là. Il nous faut aussi cette politique familiale absolument essentielle pour être attractif dans tous les domaines : l'enseignement en est un exemple. La question de l'enseignement supérieur, et cela a été dit par Lionel FOURNIER, ne doit pas se concentrer sur Metz ou Thionville. On a les prémices d'un enseignement supérieur sur la Moselle Est, il faut le renforcer. C'est essentiel. On a accueilli hier un millier d'étudiants des grandes écoles : la Métropole et le Département

de la Moselle. Cela a été un moment éminemment fantastique. On a eu de l'oxygène hier. Ce sont des jeunes qui découvrent, et qui viennent de très loin. Une jeune newyorkaise est venue me voir en me disant : je tiens à vous féliciter pour ce que vous avez fait. C'est intéressant. Ils ont fait une photo qu'elle a envoyée à son papa grand chef d'entreprise aux Etats-Unis et 10 minutes plus tard, 45 000 personnes voyaient la photo. C'est de la promotion et de l'action. Cela nous permet d'avoir cette démarche : viens, reste, reviens. Pour nous, c'est essentiel.

Les grandes questions sur la ZAN, l'eau, les grands services publics sont largement posées. La mobilité est l'une des questions fondamentales. Si l'on continue à tout concentrer sur le Sillon lorrain, on va le saturer. Nous n'arriverons plus à le développer et le reste du département va complètement se déliter. Il faut qu'il y ait cette collaboration essentielle, indispensable et objective au-delà du dogme et de la doctrine posée par les uns ou les autres.

Il existe effectivement quelques difficultés sur le déploiement de la fibre et je l'entends. Il faut bien dire aujourd'hui que le téléphone va disparaître. C'est une nouvelle technologie qui est mise en place. On sait que la suite logique est que le téléphone filaire va disparaître. Il faut se prémunir, mettre en place les moyens nécessaires pour que toutes les populations puissent être concernées. C'est pour cette raison qu'il a été mis en place par Moselle Fibre des démarches de démocratisation de l'utilisation du numérique. Cela continue à être fait avec des sommes considérables qui y ont été consacrées. Ce sont près de 2 M€ consacrés uniquement à la médiation du numérique sur tous les territoires. Le seul problème c'est que cela ne se déplace pas beaucoup ; cela ne se mobilise pas beaucoup. C'est surtout fait dans la ruralité et beaucoup moins dans l'urbain puisque les nécessités sont moins importantes. On peut constater, et on a raison de dire qu'avec 6 000 km d'infrastructures que l'on a posées, en à peu près 3 ans, il peut y avoir quelques tronçons qui ne respectent pas certaines choses sur lesquelles il faut que nous agissions. Je considère que cela relève malgré tout du détail mais c'est dans la gestion du détail que l'on considèrera que le service public est assumé. Cela doit se faire dans la relation immédiate entre l'élu local et Moselle Fibre qui est très attentive à ce genre de choses au premier rang desquelles Jean-Paul DASTILLUNG.

Enfin, c'est la qualité du service que nous devons rendre partout en Moselle. Là aussi, il y a un travail important et un dynamisme à trouver dans toutes les politiques. Vous voulez attirer des jeunes. On a mis en place une politique de la jeunesse. Je dois

signer des contrats de jeunesse avec les territoires. Pour l'instant, on a moins de 50 collectivités qui signent avec le Département un contrat jeunesse : 50 sur 725 communes. Où est la politique de la jeunesse ? Est-ce une priorité ? Je pose la question. Si l'on veut cette politique familiale, il faut aussi s'adresser à ces plus jeunes pour qu'ils restent et se fixent sur ces territoires. C'est absolument indispensable dans toutes les politiques, et nous y mettons des moyens considérables depuis la protection de l'enfance en passant par l'éducation spécialisée sur les zones sensibles et, puis, sur le secteur rural où l'on n'a pas la réponse que l'on devrait avoir. Je revendique et sollicite les intercommunalités pour qu'elles s'engagent dans la politique de la jeunesse, ce qui n'est dans la grande majorité pas le cas. Et on a une jeunesse qui a des besoins complètement différents et nous devons nous y adapter. C'est une véritable question qui est aujourd'hui fondamentalement posée sur les territoires.

Enfin, sur les relations avec les autres institutions, vous savez que l'on est très proche des communes et des services que l'on apporte. On est ce grand frère et je revendique ce terme que nous partageons ensemble partout. C'est la relation avec les intercommunalités qui peut encore s'enrichir. Je le pense très sincèrement avec des volontés et des ambitions d'investissement. Aujourd'hui, ce sont près de la moitié des intercommunalités qui n'ont pas présenté de dossier à Ambition Moselle. C'est le constat que l'on a pu faire.

Puis, sur les relations avec la Région, le Président de la Région anime et organise tous les trimestres une rencontre avec les 9 collectivités départementales parce que l'on ne sait plus comment citer l'Alsace, au cours desquels nous échangeons. J'ai un regret c'est qu'il n'y ait plus de Conseillers Départementaux au sein de l'Assemblée Régionale à une ou deux exceptions près. Je ne sais pas pourquoi il y a des exceptions mais ce n'est pas la Moselle, et je regrette personnellement qu'il n'y ait plus ce trait d'union opérationnel entre les élus qui représentaient le Département, et la Région. Au niveau de nos parlementaires, le non-cumul des mandats est une catastrophe institutionnelle au nom du populisme ambiant qui a fait que l'on a des parlementaires qui sont plutôt hors sol mais qui ne sont plus concernés par ce qui se passe dans les départements. Je le dis comme je le pense aujourd'hui. Excusez-moi de le faire dans un débat où ce ne peut-être pas le moment de l'exprimer mais cela fait un moment que je le dis. J'étais dans l'une des assemblées à un moment, nous étions des « cumulards ». J'entendais des Députés Maires, des Députés Conseillers Départementaux, et des Députés Conseillers Régionaux qui s'exprimaient avec force pour défendre le territoire. On

n'aurait peut-être pas eu la catastrophe du ZAN ou la catastrophe de l'absence totale d'élus au service des territoires pour essayer de rebâtir une France des territoires, une République des territoires. On n'en prend pas du tout le chemin puisque l'on est plutôt dans la construction d'une République de la technocratie et de la recentralisation qui est un drame déjà annoncé aujourd'hui pour notre pays.

Merci. C'était un donner acte et donc nous n'avons pas à voter.

I-1 FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION DE LA DOTATION 2023

M. WEIS, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-2 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mme GOSSÉ, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Nous sommes en négociation avec l'Etat sur les postes qui doivent nous être transférés dans le cadre du transfert des routes nationales de la loi 3DS. Aujourd'hui, c'était le socle sur lequel on a appris de nos négociations que l'on devrait être à plus de 36 emplois, 37,2 apparemment.

Nous sommes en pleine négociation. Quelques éléments nous permettent de très vite raccrocher les personnes qui sont prêtes à nous rejoindre. On verra si elles sont nombreuses puisqu'elles ont le choix de revenir ou de rester sachant que, si jamais les personnes n'accompagnent pas les postes, les postes seront financés par une attribution de l'Etat. On est en train de négocier le cadre aussi. Est-ce le bas de l'échelle ou l'échelle moyenne ? On est en train de voir.

Je vous propose d'adopter ce point en l'état qui nous permet de continuer les négociations avec les services de l'Etat.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-3 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - ATTRIBUTION DE SECOURS EXCEPTIONNELS

Mme GOSSÉ, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT. - Merci. C'est une dimension sociale de la gestion de nos personnels avec un fonds social qui est mis à disposition, une assistante sociale hors administration départementale est mandatée pour accompagner les personnes qui, quelquefois, sont en situation sociale assez compliquée.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-4 CONVENTION « EXPERIMENTATION BASSINS DE VIE TRANSFRONTALIERS »

M. SCHUH, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT. - Merci. Des réactions ? *(Non)*

Nous sommes adhérents de la MOT depuis peu de temps. Pour nous c'était nécessaire, indispensable. Il s'agit de la Mission Opérationnelle Transfrontalière que l'on avait sollicitée à une certaine époque et les portes ne s'étaient pas ouvertes. Aujourd'hui, c'est le cas. On est dans une démarche intéressante puisqu'ils veulent porter une réflexion globale sur tous les bassins de vie transfrontaliers. Entendez dans le texte pour ce qui nous concerne : tous les départements transfrontaliers et, pour ce qui concerne, notre territoire, c'est la Région, le GECT Alzette/Belval et le Pôle métropolitain frontalier. Le Département sera aussi dans cette démarche pour mesurer les conséquences de notre situation frontalière, puisque je pense que l'on est un département qui a la plus longue frontière avec les territoires voisins. Il était donc important que nous puissions

faire évoluer un certain nombre de critères qui sont générés par cette relation avec nos voisins.

Monsieur SCHUH, je vous en prie.

M. SCHUH.- Un petit complément. Nous avons reçu ici la MOT lors de son Assemblée Générale il y a quelques mois en Moselle. Le Président du Département a tenu un discours d'une grande qualité qui a bien posé tous les enjeux d'un département comme le nôtre qui est le deuxième département de France en termes de flux de travailleurs transfrontaliers et qui est également en frontière avec deux pays, avec deux Länder allemands aussi.

La notion de bassin de vie existe depuis longtemps mais elle a émergé plus particulièrement lors de la crise du COVID. Elle était liée à la fermeture des frontières partielles du moins disons à la gêne occasionnée par les restrictions aux frontières.

Le bassin de vie, en fait, c'est là où l'on travaille, là où l'on se fait soigner, là où l'on va faire ses courses, là où l'on va s'amuser, là où l'on va faire du sport. Il s'agit essentiellement dans cette étude qui va être faite, je l'espère, de trouver des solutions pour que le service public ne s'arrête pas à la frontière. Nos concitoyens ne veulent plus entendre parler de frontière et ne veulent surtout pas que le service public s'arrête à ces frontières.

Hier et avant-hier, s'est tenue la journée santé de l'Eurodistrict Saar-Moselle, nous participons bien sûr à toutes les politiques transfrontalières y compris bien sûr celles de l'Eurodistrict Saar-Moselle et, là, plus particulièrement, en termes de santé ; personne n'a envie de faire 100 km ou 150 km pour se faire traiter pour un AVC. Tout le monde espère pouvoir se déplacer le plus près possible de chez lui. Il vaut mieux faire 15 km plutôt que 150 km en cas d'urgence mais il n'y a pas que l'urgence qui compte aussi dans ces domaines médicaux, il y a aussi tous les problèmes de la démographie médicale.

J'aurais aussi pu parler de mobilité et de beaucoup d'autres thèmes mais je pense que celui de la santé est celui qui est le plus prégnant, en tout cas qui préoccupe le plus nos concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-6 ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

M. SCHULER, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Cela ne suscite pas de grands débats. C'est un point très technique.

Merci, Monsieur SCHULER, de votre expertise dans la présentation de ce document.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Merci de cette unanimité car j'aurais eu du mal à expliquer les raisons et surtout les conséquences. Les raisons, on pourrait peut-être ; les conséquences on reste attentif.

1-7 RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX 2022

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. De la même façon, je vous invite à parcourir ce document qui est cette fois-ci une référence départementale qui vous donne un certain nombre d'indicateurs, de chiffres qui caractérisent notre politique départementale et qui évolue au gré des années. C'est important.

Je vais peut-être laisser la parole à Mme KUNTZ qui souhaitait réagir.

Mme KUNTZ.- Merci, Monsieur le Président. Je vous félicite pour l'élaboration de ce document qui nous est fourni tous les ans et qui est vraiment ma bible en son niveau du social, tous les chiffres s'y retrouvent.

Je vais peut-être faire un petit cavalier mais je vais en profiter.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, après huit mois de reports successifs, le Gouvernement a enfin publié cette semaine sa nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté. J'ai effectivement écouté Aurore BERGÉ qui s'est exprimée cette semaine et a fait des annonces comme d'habitude, mais pour autant nous ne savons pas comment cela sera financé, comment cela sera mis en application et qui va payer. Alors, pour moi, ce sont toujours des paroles.

De nombreuses politiques ont été énumérées qui avaient déjà été annoncées antérieurement. Outre le « repackaging » de mesures qui apparaissaient déjà dans le plan précédent, restant souvent lettre morte, ce « pacte de solidarité » permet en creux de dresser un constat très préoccupant sur la situation sociale en France. Avec 15 % de Français vivant sous le seuil de pauvreté, soit 9,2 millions de personnes, 10 % de la population étant obligée de rogner sur l'alimentation, le chauffage ou d'autres dépenses, l'état des lieux est accablant. Et là, les enfants sont mis en danger.

Des données nationales restent en ligne avec ce que nous constatons dans notre département, comme l'illustre le bilan du Fonds de Solidarité que ma collègue présentera aujourd'hui.

Au niveau national, 80 000 enfants sont mal logés, dont la moitié est déscolarisée. Cette crise sociale que traverse notre pays a un impact très important sur l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.). D'ailleurs, comme la Moselle, tous les Départements de France ont tiré la sonnette d'alarme et vous avez été dans les premiers, Monsieur le Président, à le faire. Chez nous, aucun placement n'est refusé. La promesse que vous avez faite en Moselle : aucun enfant n'est dehors et n'est resté sur le bord de la route, que ce soit des enfants mosellans ou des enfants MNA qui nous sont confiés.

Ainsi, cet été, ce sont 1 992 enfants qui sont confiés au Département (fin juillet). Il y en avait 2 012 en juin. Il y a très peu de temps, nous étions à 2 036 enfants. Le Centre Départemental de l'Enfance en accueil 396 en ce moment.

En ce qui concerne les Mineurs Non Accompagnés, 381 sont actuellement confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, 284 sont arrivés en Moselle depuis le début de

l'année. Il faut noter aussi une hausse importante : en général, on avait une arrivée d'à peu près 33 MNA par mois ; nous en sommes actuellement à 66 MNA. C'est énorme. Vous êtes bien conscients avec ce qui se passe en ce moment et que nous risquons d'avoir encore plus d'arrivées, et tout cela à la charge des Départements car les frontières sont peut-être fermées pour les familles mais, de ce que j'ai pu entendre, elles sont ouvertes pour que les enfants arrivent. D'ailleurs, nous le voyons puisque les jeunes que nous accompagnons ont plutôt 12/14 ans que 16 ans autrefois. Donc, cela fera encore des accompagnements plus importants pour notre Département.

Face à cette situation, le Département prend toutes ses responsabilités, et s'engage pleinement afin d'offrir aux enfants qui nous sont confiés des conditions d'accueil et de vie les plus dignes, épanouissantes et sécurisantes possibles. Ainsi, le budget consacré à l'Enfance et à la Famille croît de 9,41 % en 2023 par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 130,5 M€.

De nombreux chantiers sont déjà livrés ou en cours de réalisation, je n'en citerai que quelques-uns si vous le permettez, vous les connaissez tous et c'est très important : la rénovation du site de Plappeville et l'investissement dans une pouponnière et des « homes » ; l'ouverture le 11 juillet dernier d'un séjour de ressourcement à Bistroff -très important, je vous le promets- pour des enfants en grande difficulté, les enfants les plus difficiles, les enfants les plus cabossés ; cet endroit est merveilleux pour eux et pour pouvoir revenir à une vie normale ; l'ouverture en 2024 d'une antenne du CDE à Thionville et d'un nouveau groupe à Forbach pour les 3 à 7 ans.

Derrière les chiffres et les grands projets, il y a les situations individuelles parfois très compliquées des enfants qui nous sont confiés. Il y a également les hommes et les femmes qui s'investissent de toutes leurs forces dans leur mission de protection des mineurs, des agents de la Direction Enfance et Famille, en passant par les assistants familiaux employés par le Département, jusqu'aux travailleurs sociaux actifs dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social, ils se dévouent tous avec beaucoup d'abnégation pour aider l'enfance en danger et ce malgré les difficultés de recrutement dans le secteur.

Là non plus, nous ne baissons par les bras. Un exemple : pour redonner de l'attractivité à ces métiers et apporter un soutien à ceux qui les exercent, une Maison de l'Accueil Familial a été inaugurée cet été à Thionville. Vous l'avez inaugurée, Monsieur le Président, début juillet.

Mes chers collègues, au-delà des « pactes » et des « plans » dont les Saint - Jean Bouche d'Or font des gorges chaudes dans leurs bureaux parisiens, la réalité de la crise sociale s'exprime véritablement sur le terrain, dans nos territoires et ce sont les enfants qui en souffrent le plus.

Une fois de plus, c'est le Département qui est là pour amortir les plus gros chocs.

Une fois de plus, c'est le Département qui assume les belles promesses des autres, comme il le fait en assurant le service après-vente du relèvement des minima sociaux comme l'a exprimé déjà Brigitte SCHNEIDER tout à l'heure. Mais une fois de plus enfin, c'est le Département qui reste fidèle à sa vocation de protection des plus fragiles.

Si vous me permettez, Monsieur le Président, je voudrais parler de ce documentaire sur l'inceste diffusé cette semaine sur M6. Ce document s'appelle : « un silence si bruyant », réalisé par Emmanuelle BEART. Il faut le regarder. C'est à 21 heures le 24 septembre. N'oubliez pas que ce sont 160 000 enfants par an qui subissent l'inceste. Lors de ce reportage, 27 000 personnes se sont exprimées. J'ai assisté à la diffusion en avant-première de ce documentaire. Je vous promets que c'est très prenant. On ne se rend pas compte de la difficulté des parents qui, parfois, doivent dénoncer devant un juge, des mamans seules ou des papas seuls doivent évoquer ce sujet et qui ne sont pas écoutés.

Si vous le pouvez, regardez ce reportage. Il est très important. Pour une fois que l'on a un reportage qui va dans le bon sens.

Je vous remercie de votre attention. Et je vous remercie pour les enfants de notre Département pour qui nous faisons tout ce qu'il faut afin d'être bien accueillis et bien traités.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ?

Madame ROMILLY.

Mme ROMILLY.- Je voulais simplement réagir sur ce rapport d'activité des services que je trouve très bien fait, synthétique avec des chiffres, les actions majeures et les perspectives 2023. Il est dynamique. En tout cas, il a été dépoussiéré, j'ai l'impression. Je voulais souligner que c'était un très beau rapport et que l'on avait tous les éléments à notre disposition sur les différentes politiques faites par le Département de la Moselle.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Je voudrais également souligner la nouvelle formulation de ce document qui est effectivement ou plus dynamique ou plus attractif mais permettant d'être plus aéré, c'est-à-dire que l'on a un document qui donne envie d'être lu et c'est le plus important pour connaître les activités des services départementaux.

Merci pour ces précisions.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur DICK.

M. DICK.- Monsieur le Président, je profite simplement de ce rapport d'activité pour parler d'une inquiétude. Cela fait maintenant deux ans qu'avec Laurence KLEBER-MASET nous avons l'occasion de venir, au moment de la rentrée, discuter avec les principaux des collèges de notre canton et quelque chose me marque deux ans après c'est que, au niveau de la politique éducative du Département - on se retrouve dans la même situation, en tout cas sur notre canton et rapportée par d'autres collègues parfois, la politique de la langue du voisin, sur certains territoires, semble de plus en plus compliquée à faire vivre. Je parle notamment de la politique de l'Education Nationale, en la matière de l'Académie régionale sur notre territoire puisque nous vivons une rentrée scolaire encore une fois où, dans certains collèges du Département, la LV2 espagnole est imposée à certains élèves ou la LV1 en allemand a disparu de certains de nos collèges. Cela passe tranquillement, année après année, et nous nous retrouvons dans une situation où des parents, qui veulent inscrire leurs enfants dans des collèges dans le but de pouvoir favoriser l'apprentissage de l'allemand, ne peuvent pas parce que les professeurs ne sont pas remplacés pendant une année, deux années complètes sans aucun cours d'allemand.

Je profite un peu de ce rapport d'activité parce que, dans les objectifs du Département, il y a la politique éducative ; il y a la politique des collèges ; il y a également la politique transfrontalière et l'importance de cette politique transfrontalière. Dans nos relations avec l'Académie Nationale, il y a là une exigence à avoir ou une attention particulière parce que la politique de la langue du voisin est bien sûr un enjeu culturel mais c'est aussi un enjeu de formation de la main d'œuvre future ; c'est aussi un enjeu d'attractivité, de compétitivité pour notre territoire et un pari sur l'avenir.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je réunis tous les principaux de collège d'ici quelques jours en présence des directeurs académiques, des services de l'Education nationale et je leur transmettrai votre inquiétude. Je pense qu'il serait important que nos services fassent un état des lieux assez précis sur tous les collèges de Moselle. Est-ce propre à Florange ? Ou est-ce général ?

Le fait que l'espagnol est devenu la langue la plus apprise dans nos collèges devient presque une réalité qui n'est pas une réalité locale même si cela aide certainement beaucoup aux mois de juillet/août dans les moments de déplacements de nos habitants. Je n'en sais rien. Mais vous avez raison. On peut le constater. C'est assez surprenant alors que nous faisons énormément d'efforts et nous continuons à faire -et cela se développe- de l'apprentissage de l'allemand dès les classes élémentaires, dès le cours préparatoire. Cela représente des difficultés pour recruter les personnels d'enseignement c'est sûr. Aujourd'hui, on sent que cela a pris beaucoup puisque l'on avait lancé une expérimentation sur deux ou trois ans sur la Moselle Est et cela avait bien pris. Les communes ont bien suivi puisque c'était à l'échelle de la commune et voire maintenant de l'intercommunalité puisque l'une des intercommunalités s'est engagée dans cette démarche. Il faut continuer à le développer.

Si, ensuite, il y a une rupture entre l'allemand appris en CM2 et l'espagnol qui commence à être appris en 6^{ème}, je ne suis pas sûr que, véritablement, il y ait une relation dans l'expression entre l'allemand et l'espagnol. Je ne pense pas que ce soit la même logique d'apprentissage. Je m'en expliquerai donc auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le 5 octobre. Je les réunirai à Meisenthal pour leur faire visiter aussi l'ensemble du territoire départemental.

D'autres réactions ? *(Non)*

C'est un donner acte. Cela fait partie maintenant de la bibliothèque et du patrimoine départemental duquel vous pouvez, naturellement, vous inspirer.

1-8 RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 1-6 DU 22 JUIN 2023 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT

M. SIMON, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Des réactions ? *(Non)*

Personnellement, je regrette cette attitude et cette décision du Préfet, cette menace de nous traduire devant le Tribunal Administratif si nous ne renoncions pas à la mise en œuvre de cette délibération qui accompagnait des délibérations comparables à la fois depuis la Métropole et la ville de Metz pour une garantie d'emprunt afin de continuer les travaux d'aménagement et de requalification du stade Saint-Symphorien pour que celui-ci ne soit pas qu'un espace sportif ne fonctionnant que 18 journées par an, correspondant au calendrier de la ligue 1 ou de la ligue 2 (la ligue 1 pour l'instant) et soit véritablement un espace de rencontres et d'échanges. On l'a vu encore hier soir avec notre millier de jeunes étudiants des grandes écoles qui ont été impressionnés par les lieux et qui donnent une autre dimension. Là, on est dans un espace qui devait être dédié au développement économique, au coworking et à l'attractivité. Ça, on n'a plus le droit, ce qui est profondément regrettable à notre niveau. Je vais donc me rapprocher du Président SERIN et voir comment on peut corriger cette situation, pas uniquement par du vocabulaire mais par de l'action puisqu'ils ont encore des travaux à réaliser sur lesquels nous pourrions éventuellement affirmer notre volonté de continuer à les aider, à aider le club, à aider l'ensemble des partenaires, à aider à l'investissement qui est quand même considérable pour que la Moselle et Metz puissent bénéficier d'une enceinte de cette qualité. Si vous regardez bien ce qui se passe aujourd'hui, coupe du monde de rugby : Lille/Lyon : entre zéro. Regardez les Jeux Olympiques sur les centres d'activités des Jeux Olympiques, Lille/Lyon : zéro. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui le Nord et l'Est du pays sont complètement absents. Là, nous aurons, et nous avons déjà un équipement de grande qualité. La preuve est que les équipes de France masculines et féminines de football vont venir cette saison sur la pelouse de Saint-Symphorien, le Galaxie requalifié nous permettra aussi d'accueillir de nouveau des compétitions sportives, ce que nous ne pouvions plus faire parce que nous n'avons pas de salles de ce gabarit et nous n'avons toujours pas de salles à des dimensions nécessaires et suffisantes pour accueillir des spectacles de 2 à 3 000 places sur les territoires. Et je ne cesse de le répéter. Si nous n'avons pas les équipements, nous n'avons pas les événements. Si nous n'avons pas les événements, nous disparaissions complètement de ces paysages et je pense que c'est profondément regrettable.

Là, on est certes sur une délibération qui concernait un investissement relativement limité, une garantie d'emprunt relativement limitée mais, là, l'Etat s'appuie sur des principes et non pas sur la réalité que nous devons vivre au quotidien. C'est aussi la façon très particulière de gérer de façon cloisonnée en tuyaux d'orgue notre

pays où ce que la main droite fait la main gauche doit l'ignorer sinon on lui coupe la main. C'est ce qui nous arrive là.

Je vous propose cette délibération ; la 5^{ème} Commission a donné un avis favorable qu'elle a dû prendre de guerre lasse, et je le comprends. Nous engager dans une démarche judiciaire qui fera encore la Une de toute la presse n'est certainement pas intéressant ni pour le FC Metz, ni pour la Ville de Metz, ni pour la Métropole et surtout pas pour le Département puisque j'affiche et j'affirme que nous devons être un partenaire du FC Metz qui porte les couleurs grenat de la Moselle.

Monsieur LEBEAU, une explication de vote.

M. LEBEAU.- Je regrette que le Préfet agisse sur l'action d'un élu de l'opposition de Metz. Aujourd'hui, sur une locomotive, que l'on aime ou pas le sport, on doit être uni. Ce qui me fait rire c'est que le nom de leur groupe étant « Unis », là ils étaient bien désunis pour Metz, pour la Moselle.

M. LE PRESIDENT.- Je ne rentrerai pas dans les débats messins. Là, vous êtes sûrs de prendre des coups. Le Préfet a appuyé son expression sur un faisceau de textes à la fois nationaux et européens qui sont, à l'analyse de nos services, totalement incontestables et que l'on ne peut pas contredire.

Qu'il y ait une expression au sein du Conseil Municipal ou de la Métropole, je laisse le soin à ceux qui se sont exprimés d'assumer la responsabilité des conséquences de leur expression. Si l'on n'a pas d'équipement aujourd'hui de cette taille-là à Metz c'est que, pendant 30 ans, on n'a fait que ça. Nous aurions pu avoir la Coupe du monde de football en 1998, les championnats d'Europe plus tard. Pour toutes ces raisons-là, on ne les a pas eus. On a privé la Moselle d'une attractivité, d'un rayonnement et d'un équipement qui soit digne de la place que nous devons tenir dans le concert des grands spectacles européens et nationaux.

Aujourd'hui, les choses avancent grâce à la volonté d'un homme que je tiens à remercier car ce sont sur ses épaules que repose un engagement financier incommensurable et sur le soutien ensuite que nous avons apporté par un financement dans le cadre de la reconstruction de la tribune Sud et nous l'avons fait personnellement, et je crois que vous partagez, nous n'avons absolument aucun regret.

Explication de vote, Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Juste une explication de vote.

Je m'associe à votre explication concernant les textes ; ils sont ce qu'ils sont. A la limite, ce n'est pas la peine de faire de mauvaises querelles mais il faut souligner la qualité du stade Saint-Symphorien. Ceux qui y sont allés dans les années 80/début 90 ont vu la différence. On ne peut que déplorer que la Région Grand Est n'ait pas octroyé la même subvention à Metz qu'à la Meinau à Strasbourg, jugée modique par rapport à Strasbourg. Si je me réfère à ce que je lis, le terrain de la Meinau à Strasbourg est presque, pas en totalité mais en très grande partie, financé par la Région, la Communauté Urbaine de Strasbourg présidée d'ailleurs par les Verts-et la Ville de Strasbourg. Comme quoi le sport fait partie de notre ADN mais c'est aussi un outil promotionnel du territoire. Il vaut mieux l'avoir dans son territoire plutôt que de compter sur la Région Grand Est.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SUCK.

M. SUCK.- Je vais répondre un peu à mon collègue mais c'est parce que c'est le Grand Est, et ce n'est tellement pas bon à Strasbourg que les Alsaciens veulent leur propre région. Je ne crois surtout pas que la Région Grand Est change de comportement puisqu'il ne faudrait pas que les Lorrains veuillent revenir à la Région Lorraine.

M. FOURNIER.- C'est encore pire que ce que j'ai dit.

(Rires)...

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Nous pouvons adopter ce point de guerre lasse, à contrecœur mais c'est une obligation pour nous.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

II-1 OPTIMISATION DU PATRIMOINE - REAMENAGEMENT D'UN SITE POUR LES SITES ROUTIERS DU TERRITOIRE DE SARREGUEMINES/BITCHE - REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

M. SACCANI, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- On est là dans la transition écologique et énergétique puisque c'était l'objectif. On a eu la chance d'avoir un bâtiment que l'on a pu acquérir, qui a permis de rassembler à la fois l'UTT de Bitche et l'UTT de Sarreguemines.

On a l'UTT de Bitche sur lequel on a lourdement investi pour en faire un Centre Moselle Solidarité, inauguré il y a peu de temps. On a l'UTS également de Sarreguemines qui ne correspondait plus du tout en termes de développement et d'environnement aux exigences de bâtiment qui accueillent et abritent nos personnels et leur permettent de continuer à développer un service routier de qualité.

Nous avons trouvé à Rémelfing un ancien bâtiment économique et industriel que l'on a pu acquérir et sur lequel nous avons prévu de ne faire qu'une requalification technique mais on s'est rendu compte qu'il fallait procéder à la restructuration énergétique avec tout ce que cela peut représenter. Cela a un coût mais qui sera largement rentabilisé ensuite par des économies d'énergie qui vont générer là aussi un amortissement positif et profitable.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

EXAMEN DE LA MOTION

« POUR UN RETOUR DU FERROVIAIRE EN MOSELLE »

M. LE PRESIDENT.- Cette motion a fait l'objet d'une analyse présentée par le groupe Socialistes et Apparentés. Je vais demander au Président de la Commission de nous

présenter la motion ainsi que le rapport de la Commission relatif à cette proposition de motion.

Ensuite, on ouvrira les débats si vous le voulez bien. Essayons d'avoir cela dans un ordre organisé.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. DASTILLUNG.- Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je veille et je demande que l'on veille à ce qu'il n'y ait aucune alarme ou alors c'est le timbre de la voix de notre collègue Jean-Paul qui déclenche les alarmes !

(Rires)...

M. DASTILLUNG.- Ne laissez pas sortir M. REICHHELD. Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Comme il est de tradition, je vais vous présenter cette motion « pour un retour du ferroviaire en Moselle ».

Face au réchauffement climatique, à l'augmentation du nombre de frontaliers dans notre Département et aux risques de saturation routière, le ferroviaire est aujourd'hui une solution crédible et durable pour notre territoire et les Mosellans.

Le ferroviaire comme réponse complémentaire à la saturation actuelle de l'A31.

Le trafic dépasse les 100 000 véhicules/jour sur certaines sections faisant de l'A31 l'une des autoroutes les plus chargées d'Europe avec une moyenne de 8 à 12 000 poids lourds/jour avec de réels enjeux de sécurité pour les usagers.

Des embouteillages quotidiens sont observés aux heures de pointe au niveau des échangeurs de la traversée de Thionville ou à proximité de la frontière luxembourgeoise.

Cette situation amène les travailleurs transfrontaliers à utiliser les routes départementales voire communales, non adaptées, accroissant la dangerosité.

Alors que la circulation globale a augmenté de 30 % en 20 ans, les prévisions annoncent un fort accroissement des travailleurs transfrontaliers (117 000 en 2022 à 136 000 en 2030). Il y aurait plus de 100 000 frontaliers résidant dans le nord-lorrain en 2030.

Le ferroviaire comme politique de mobilité au service du territoire mosellan.

- Depuis 2004, la Région Lorraine puis la Région Grand Est ont engagé de forts moyens pour développer l'offre ferroviaire entre Metz et le Grand-duché du Luxembourg développant notamment un Réseau Express Métropolitain européen afin de fluidifier le trafic ferroviaire. L'objectif à l'horizon 2028-2030 est de pouvoir proposer entre 20 000 et 22 000 places dans chaque sens aux heures de pointe au lieu de 9 000 et 11 000 aujourd'hui, soit un doublement de l'offre actuelle.

- La France et le Luxembourg se sont engagés dans le développement d'infrastructures de mobilité pour un financement partagé.

- Plusieurs solutions visant à améliorer la mobilité sont par ailleurs développées par les Collectivités : création de parkings autour des gares et pistes cyclables axées sur les gares.

- L'ouverture de la ligne Paris-Berlin permettrait de dynamiser la Moselle-Est.

- D'autres projets ferroviaires sont également soutenus afin d'obtenir la réactivation de lignes secondaires comme la ligne Thionville-Bouzonville-Creutzwald-Forbach. Excusez-moi d'ajouter Creutzwald. En effet on peut passer de Bouzonville à Forbach en passant par l'Allemagne. Donc, j'insiste pour que l'on mette Creutzwald entre Bouzonville et Forbach. Je poursuis : et les liaisons Sarreguemines-Bitche-Niederbronn-les-Bains.

En agissant ainsi, les collectivités locales participent à la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

Si les collectivités assument entièrement leurs responsabilités face à ces questions de mobilité, il importe que l'État français et la Région Grand Est prennent à leur tour leur responsabilité comme l'État luxembourgeois a pris les siennes.

Face à ces éléments rappelant l'importance du ferroviaire, le Département de la Moselle :

- Affirme la nécessité de réactiver la ligne Fontoy - Audun-le-Tiche, ainsi que la réalisation d'une étude concernant les déplacements et sa faisabilité.

- Affirme la nécessité de réactiver la ligne Sarreguemines-Bitche-Niederbronn-Les Bains.

- Affirme la nécessité d'augmenter le nombre de trains sur la ligne Longuyon-Hayange-Thionville pour redynamiser cet axe ferroviaire et son territoire.

- Demande que la ligne Fontoy-Thionville soit intégrée au périmètre COREST « Sillon Lorrain Nord ».

- Réaffirme son soutien inconditionnel au passage du TGV Paris-Berlin par Sarrebruck.

- Réaffirme la nécessité de réactiver la ligne Thionville-Bouzonville-Creutzwald-Forbach.

- Demande que le ferroviaire de proximité soit inscrit au prochain Contrat de Plan Etat/Région.

Cela a été signé par nombre de Conseillers Départementaux.

Vous avez l'avis favorable de la 1^{ère} Commission et de la 2^{ème} Commission.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur SUCK.

M. SUCK.- Je voudrais remercier la démarche qui est celle de proposer et d'engager collectivement à l'unanimité, on ne peut pas l'imaginer autrement. Cette motion est dans la droite ligne du Président DASTILLUNG arrivée avec une observation peut-être de détail mais vous savez que c'est souvent dans le détail que se loge naturellement la queue du diable.

Donc, je crois qu'il était important pour le territoire de Sarreguemines-Bitche Niederbronn-les-Bains d'être un peu plus précis puisque Sarreguemines- Alsace existe. Ce qui n'existe pas c'est la réactivation de la ligne Sarreguemines-Bitche ou la réactivation de la ligne Bitche-Niederbronn.

Je pense que, dans cette motion, il faut naturellement laisser Sarreguemines-Bitche, ce qui relève aussi peut-être d'une volonté du territoire et je ne parlerai pas au nom de la CASC. Et sur le territoire Bitche-Niederbronn évidemment une volonté forte du territoire puisque l'E.P.C.I. est aujourd'hui dépositaire de la compétence mobilité. Donc, je souhaiterais que l'on rajoute Bitche-Niederbronn et que l'on se limite peut-être à Sarreguemines-Bitche puisque l'Alsace c'est un grand territoire, et on ne sait pas jusqu'où on peut imaginer que la Région nous propose une gare pour desservir Bitche.

Voilà le contenu de mon intervention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur CHABANE.

M. CHABANE.- Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je crois qu'aujourd'hui on ne peut plus attendre et, par ailleurs, nous avons déjà assez attendu sur le ferroviaire en général, à la fois dans notre pays et sur notre département mais également sur cette ligne à laquelle nous tenons beaucoup ici en Moselle Thionville-Bouzonville-Creutzwald-Forbach.

Je ne comprends pas et je tenais quand même à le dire, ici devant vous tous, l'attentisme de la S.N.C.F. et des décideurs publics sur ce projet parce qu'aujourd'hui nos concitoyens ne peuvent plus attendre et d'ailleurs ils nous demandent des comptes ; ils m'en demandent régulièrement puisque Bouzonville fait figure de lieu central sur cette ligne. Aujourd'hui, ils ne le comprennent d'autant plus pas que tous les ingrédients sont réunis. Déjà, il y a l'union politique, et c'est important. Le Département a su mobiliser les élus locaux, les territoires et l'ensemble des protagonistes politiques et publics avancent dans le même sens, à savoir la réactivation de cette ligne. C'est important.

La motion transpartisane d'aujourd'hui le démontre bien. Il n'y a pas de clivage quand on parle d'aménagement du territoire et de ferroviaire eu égard aux enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui.

Le deuxième élément et le deuxième ingrédient c'est que la faisabilité technique a été particulièrement démontrée par une étude commandée par le Département. Les investissements aujourd'hui seraient largement acceptables et largement finançables par rapport aux enjeux ferroviaires. Les infrastructures existent. La demande est là et le contexte également et c'est le troisième élément,

Le contexte aujourd'hui est extrêmement favorable parce que la saturation des routes départementales n'est plus à démontrer. Le nombre de frontaliers en Moselle ne va pas cesser d'augmenter ; clairement, il va exploser. Il y a un potentiel de voyageurs sur cette ligne de 5 000 voyageurs ce qui n'est pas rien ; c'est la dimension d'une ville centre. Puis, il y a un véritable engouement à la fois de raison mais aussi subjectif pour les mobilités collectives dans notre pays. L'Etat souhaite que l'on s'y investisse pleinement.

Aujourd'hui, ce projet est d'intérêt départemental. Il est d'intérêt aussi entre l'ensemble des territoires parce que cette ligne et le ferroviaire c'est souvent aussi le moyen de faire le lien entre les différents territoires qui plus est de la Moselle Est jusqu'à la Moselle Nord.

C'est un projet d'intérêt général, d'intérêt de transition écologique et énergétique, d'aménagement du territoire là aussi pour pénétrer les ruralités dans l'ensemble des mobilités qui sont les nôtres parce que, derrière la mobilité, derrière les infrastructures, il y a de l'attractivité pour chacun des territoires. Donc, aujourd'hui, je crois que le Département est prêt à prendre ses responsabilités. Que tout le monde nous suive. Les motions, c'est bien. J'ai été le premier à la signer mais l'action c'est beaucoup mieux. Aujourd'hui, je demande aussi que l'ensemble des décisionnaires publics, en haut lieu, à savoir l'Etat et l'exécutif régional passent enfin à l'action à nos côtés.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Monsieur WEIS.

M. WEIS. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Clairement, je suis satisfait de cette énième motion pour réclamer la réouverture de ces lignes ferroviaires. On ne peut tous bien entendu que la signer.

Les premières motions, les premiers courriers que j'ai retrouvés dans le bureau de la mairie remontent maintenant à 2008 lorsque le Président WEITEN et mon prédécesseur avaient réclamé les réouvertures des haltes ferroviaires de Yutz et de Fontoy. Quand on voit le temps passé, je pense que le discours aujourd'hui politiquement correct suffit ; il faut passer à l'action ; il faut cranter nos démarches. On a rencontré tous les maires de notre canton et ce projet fait l'unanimité. Tout le monde est d'accord sur le fait que nos routes départementales sont encombrées le matin. Je peux vous dire que vous ne rentrez plus dans Aumetz à partir de 7 heures du matin pour vous rendre à Audun-le-Tiche et cela pourrait également rendre un énorme service à nos écoliers mosellans notamment ceux d'Audun-le-Tiche qui se rendent à Thionville en prenant peut-être trois à quatre, voire cinq bus quand ils daignent passer alors que l'on a sur notre territoire, -et je prendrai le périmètre du SMITU, ce qui nous concerne complètement oubliée cette ligne ferroviaire Fontoy-Thionville. Je ne vais pas parler de Fontoy-Esch-sur Alzette parce que cela dépasse peut-être les compétences et le périmètre mais, à un moment donné, il faut que l'on prenne toutes les instances confondues les enjeux de la mobilité très au sérieux. Les motions c'est très bien, Monsieur CHABANE l'a dit, maintenant je pense qu'il faut que l'on passe à l'action et que l'on crante nos démarches et que l'on passe même aux manifestations si besoin. La Région Grand Est reste bien trop sourde à nos interpellations. Le dernier courrier en

date envoyé à la Région, au Président, au Vice-Président à la mobilité date de février. Mme REBSTOCK et moi attendons encore aujourd'hui la réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame AMBROSIN-CHINI.

Mme AMBROSIN-CHINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense qu'il est nécessaire d'être unis sur ce sujet. Je tiens à remercier tous les collègues de nous avoir emboîté le pas sur cette motion. Une opposition constructive, une solution qui permettrait de ne pas continuer à creuser nos forêts grâce au ferroviaire. Des études ont quand même déjà été faites, notamment celles de M. Claude MAILLARD qui donnent quelques solutions.

Je tiens à vous remercier. On va maintenant espérer que la Région emboîte le pas également sur notre demande et qu'il y ait des réouvertures, qu'elle fasse avancer les choses au vu du nombre de frontaliers de plus en plus élevé.

Comme nous l'avons déjà souligné avec Luc CORRADI lors des différents débats sur l'A31 bis, pour nous la solution la meilleure c'est le ferroviaire et pas l'A31 bis.

Merci à vous.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur SUCK.

M. SUCK.- Je n'imaginai pas ré intervenir mais je veux rassurer, il y a des actes puisque nous avons rencontré pour un certain nombre d'entre nous et moi en tant que Président de la Communauté de Communes le Vice-Président en charge des mobilités.

Une excellente réunion qui donnait évidemment le prisme d'un attachement de la Région à organiser davantage de mobilités sur le ferroviaire, de réinvestir lourdement sur les lignes, d'organiser évidemment des gares de proximité et pour le Pays de Bitche la capacité d'aller expérimenter un nouveau module : 40 places sans chauffeur. Tout cela était très bien.

On a évoqué le calendrier de la réalisation de manière effective de Bitche-Niederbronn en 2027. Je me suis dit que, d'ici 2027, il ne se passerait pas grand-chose. De temps en temps, une piste de photo, un petit écrit, et voilà.

Je veux vous rassurer, j'ai été très surpris. J'ai pu constater il y a 15 jours depuis le bureau de la Communauté de Communes d'où j'observais un passage à niveau où les herbes folles -biodiversité- étaient à deux doigts de devenir un sanctuaire de grande nature ; j'observais un passage à niveau pour lequel je demandais de patienter jusqu'en

2027. J'ai pu voir la Région qui a décidé des travaux conséquents. Ils viennent d'être supprimés et donc plus de passage à niveau sur cette ligne qui pouvait être réouverte en 2027.

Donc, la Région investit. Elle investit de manière fine, de manière chirurgicale à des endroits peut-être pour améliorer la sécurité de celles et ceux qui passent puisque ce sont des automobilistes qui passent. J'imaginai de gros investissements, ils sont plutôt modestes mais ils ne concourent pas à penser à la fois que la réouverture est programmée pour 2027. Ils ne concourent pas à penser non plus que l'on ait voulu faire là un investissement quand bien même on parle en cette période difficile d'économie et, là aussi, on sait que les études, on sait que les réflexions sont aujourd'hui posées ; on sait que ce territoire gagne de la population puisque j'ai beaucoup de travailleurs qui viennent habiter au Pays de Bitche et qui prennent les gares pour aller à Strasbourg tout autour de la Moselle : Niederbronn, Didingen, Wingen-sur-Moder. Je crois que l'on n'est pas en Grand Est. La Région Lorraine ne pouvait pas investir. J'étais au bout et la Région Alsace ne pouvait pas investir, ils étaient au bout. C'est pour cette raison que j'ai beaucoup de gares de rabattement. C'est l'histoire alsacienne, et je m'en réjouis.

Je pensais que le Grand Est allait tendre le bras au reste de la Région, tendre le bras à Metz naturellement et passer ses frontières historiques. Je ne vois rien venir. Si, suppression du passage à niveau.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur SCHUH.

M. SCHUH.- Oui, je suis heureux que l'on ait inscrit également la ligne rapide ferroviaire Paris/Berlin dans la motion. Je voulais intervenir à ce sujet.

En effet, dès le départ quand il était question d'activer cette ligne, les élus alsaciens proposaient un arrêt à Strasbourg. Or, il s'avérait que la voie la plus rapide le barreau le plus court et le moins cher, était de passer par Sarrebruck. Après différentes interventions notamment du Président du Département mais également de l'ensemble des élus des villes de Moselle Est et des élus sarrois de l'agglomération de Sarrebruck, Forbach, Sarreguemines et après le soutien du Département de la Moselle au Comité de Coopération Transfrontalier qui réunit régulièrement l'Etat, les territoires transfrontaliers dans l'espace franco-allemand ont pensé que le choix de Sarrebrück était le bon ; notamment la S.N.C.F. et la DB se sont prononcées également pour Sarrebruck pour des raisons évidentes de coût et d'efficacité.

Pour nous, la question était actée. On était satisfait de cette solution qui notamment devait revitaliser, redynamiser, soutenir aussi le développement d'une agglomération importante Sarrebruck-Moselle-Est de plus de 600 000 habitants. Or, le Ministre des Transports lors de la Foire-expo de Strasbourg est revenu dans une déclaration sur le choix de Sarrebruck peut-être pas directement ; en tout cas, il a annoncé qu'à terme, la voie rapide Paris/Berlin pourrait passer par Strasbourg. Voulait-il dire par là qu'en plus de Sarrebruck, elle pourrait aussi s'arrêter à Strasbourg ou est-ce que Sarrebruck serait à terme remplacée par Strasbourg ? Dans le doute, nous préférons rester actifs et combattifs sur ce point. Le Président du Département m'a demandé d'inscrire aux prochaines réunions du Comité de Coopération Transfrontalier le soutien de notre Département au choix de Sarrebruck qui est essentiel pour nous, et que nous continuerons de faire. Alors, dans le doute, choisissons Sarrebruck pour l'arrêt de la voie rapide et choisissons de pérenniser l'arrêt à Sarrebruck du TGV ou de l'ICE Paris/Berlin.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur TACCONI.

M. TACCONI.- Merci Président. Merci à vous toutes et tous pour le soutien à cette motion. Elle vient encourager la nécessaire intermodalité attendue notamment sur le Nord mosellan qu'il s'agisse de la Rive droite de la Moselle comme le Département s'y investit déjà, qu'il s'agisse de la potentielle évolution de l'A31, ici on est sur une volonté d'un nécessaire besoin de relier nos territoires.

Pour ne pas faire trop long, je veux simplement indiquer comme le soulevait l'étude portée par le Département de la Moselle que notre gare locale, sur le canton de Metzervisse, la gare de Kédange-sur-Canner a un intérêt tant écologique qu'économique sur l'idée de la ligne depuis Forbach vers Thionville et qu'il ne faudra pas l'oublier par ce qu'elle apporte la rentabilité nécessaire à cette ligne. Et il faudra le porter fort et haut à la Région.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur MULLER.

M. MULLER.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Départementaux, bien sûr moi aussi je veux m'associer à ce choix aujourd'hui avec cette motion parce que l'on s'est rendu compte ce matin avec le rapport d'activité, qui a été retracé, que nos problématiques pour avoir une attractivité sur le

Département, la mobilité est un vrai besoin. C'est un besoin encore d'autant plus important en Moselle Est quand on sait que nous avons une autoroute qui coûte 4,90 € de Saint-Avold à Metz. C'est une vraie problématique pour non seulement nos étudiants, non seulement les personnes qui vont faire des formations et qui souvent viennent en zone urbaine et quand on sait que 5 € pour se déplacer et faire 40 km c'est énorme parce qu'il faut le doubler. Et ensuite, il faut souvent le multiplier par 4 ou 5. Cela devient une vraie problématique.

Je souhaite dire aussi aujourd'hui qu'il y a quelque temps, des élus régionaux ont pris des engagements et non pas des moindres puisque lors d'une campagne électorale précédente sur la Moselle Est, ils ont clairement dit : oui, cette problématique du ferroviaire, nous allons la remettre sur le tapis, nous allons la défendre. Aujourd'hui, on se rend compte qu'encore une fois ici au sein de l'Assemblée Départementale que nous devons prendre ce sujet à bras-le-corps.

Aujourd'hui, il me semble que nous sommes assez unanimes sur ce sujet ici, que l'on soit de gauche ou de droite, c'est une vraie réalité à laquelle nous sommes confrontés. En effet, il faut de l'action. Je l'ai entendu tout à l'heure : il est temps aujourd'hui après presque 10 ans voire 15 ans, que l'on débattenne sur ces sujets sur lesquels, nous ne sommes pas entendus. Le signal doit être fort de la part des élus départementaux puisque l'on entend aussi que les élus sont de plus en plus déconnectés de la réalité mais les élus départementaux comme les maires, comme d'autres élus territoriaux sont encore les derniers élus connectés et, font en sorte que nos concitoyens ne soient pas oubliés.

Merci, en tous cas, à tous ceux qui saluent cette volonté de vouloir agir aujourd'hui avec unité pour que la mobilité soit renforcée sur notre territoire.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Monsieur DICK.

M. DICK. - Monsieur le Président, je me permets un tout petit cavalier parce que l'on parle de mobilité. Je voulais savoir si M. le Président ou des membres de cette haute assemblée avaient un contact direct avec M. le Ministre en charge des Transports, M. Clément BEAUNE, qui est porté disparu dans ses initiatives aujourd'hui puisque depuis le mois de juin il était annoncé qu'il devait décider sur un autre sujet majeur de mobilité c'est-à-dire l'A31 bis. A l'heure où nous parlons personne n'est capable de nous

donner une décision puisque l'Etat a la main qui tremble quand il s'agit de prendre une décision en la matière.

Merci à tous.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame ROMILLY.

Mme ROMILLY.- On parle d'action forte. Je viens de ressortir un mail concernant le COREST Sillon Lorrain-Nord qui va se réunir le 5 octobre prochain. N'est-ce pas l'occasion d'y aller en force ? Cela concerne les lignes Metz-Thionville-Luxembourg, Thionville-Perl, Thionville-Bouzonville-Creutzwald. Il faut y aller nombreux.

Qui y va ?

M. LE PRESIDENT.- Je vais essayer de savoir. Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'étonne que certains s'étonnent que la Collectivité Européenne d'Alsace demande le beurre et l'argent du beurre. Après tout, pourquoi pas quand on peut élarger à la fois sur la Région et dans d'autres structures pour une autonomie qui est totale, pourquoi pas.

Je ne m'étonne pas non plus de ce que j'entends sur le ferroviaire parce que l'on juge sur les actes. Je ne vais pas faire de procès d'intention aux pouvoirs publics et au Gouvernement, mais peut-être que vous avez des informations. Actuellement, il y a un Contrat de Plan Etat/Région qui doit se négocier. Si j'ai bien compris, ce n'est pas M. Clément BEAUNE mais c'était le précédent Ministre qui était M. Gabriel ATTAL au nom des Comptes publics avant son transfert à l'Education qui avait dit que, dans les nouveaux contrats Etat/Région, il y aurait une diminution de la part du routier vers 40 % et que le paquet allait être mis sur le ferroviaire. Ce sont ses déclarations avant son transfert à l'Education, promotion également et beaucoup de communications. A partir de là, je voudrais savoir si vous avez des informations, parce qu'il me semblerait tout à fait logique que le Président ou les Présidents de Département et le Président de la Région soient associés aux discussions avec l'Etat si l'on descend à 40 % pour le routier, si l'on passe à 60 % ou un peu moins pour le ferroviaire, ce serait l'occasion de voir si les paroles sont suivies des actes.

Je voudrais juste terminer par une formule qui n'est pas de moi mais d'un célèbre homme politique : les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ? *(Non)*

Tout d'abord, merci d'avoir déposé cette motion. Elle est intéressante. Elle est trans-courante puisqu'elle traverse l'ensemble des bancs de cette Assemblée. Cela démontre bien l'unité du Département dans l'action, dans la revendication et dans l'exigence. La question de la mobilité est une question fondamentale pour nos territoires - nous l'avons déjà dit- et pour chacun des territoires parce que nous pourrions y mettre également le contournement de Sarreguemines, où Sarreguemines seule ne peut pas et où le Département seul même avec Sarreguemines ne peut pas non plus.

Ce sont des discussions récurrentes. Dans ce cadre-là, grâce à ces débats, à l'expression des différents cantons concernés de près ou de loin, on peut constater aujourd'hui qu'il y a un véritable besoin de mobilité sur notre territoire. On n'arrive même pas à terminer la VR52 qu'on nous la « refile » déjà. On n'arrive même pas à terminer la RN4 que l'on veut nous refiler aussi.

Et quand on est dans la négociation, la première question qui m'a été posée : le Département va mettre combien dans le Contrat de Plan ? Alors que personne ne nous guide sur les investissements sur nos routes départementales où l'on est seul au front.

Cette question de la mobilité doit être dans la complémentarité des modes de transport. On doit éviter de se dire : vous c'est les routes et encore pas toutes ; vous c'est les voies ferrées et encore pas toutes ; puis, l'aéroport, on s'en charge ou on s'en décharge. Ce sont des questions fondamentales parce que, si nous ne battons pas sur la complémentarité des modes de transport, là aussi, la Moselle va disparaître. Ça les Alsaciens l'ont bien compris. On ne peut pas reprocher aux Alsaciens d'avoir une certaine forme d'efficacité dans l'action parce qu'ils ont revendiqué plus loin que ce que les compétences de la loi NOTRe leur conféraient.

Je suis très gêné lorsque le Ministre des Transports va à Strasbourg pour annoncer des choses qui nous concernent, je me dis que l'on a un problème de mobilité puisque les Ministres n'arrivent plus à trouver la route pour venir en Moselle. Ils vont parler de la Moselle à Strasbourg alors que nous avons de vrais besoins. C'est la raison pour laquelle je pense qu'au-delà de parler là d'un bus ou là d'un train, il faudrait vraiment parler de la complémentarité de ces modes et ne pas mettre des bus là où il peut y avoir des trains et pas aménager des routes où la voie ferrée peut servir ou, inversement, terminer les infrastructures routières qui ont démarré.

Là nous devons être totalement présents sur ce que vous venez d'évoquer.

Sur Fontoy, merci, Monsieur le Maire, Conseiller Départemental de me rappeler les années 2008/2009 où étant à la manœuvre dans une Communauté d'Agglomération, j'avais pris l'initiative d'élaborer une étude pour démontrer la justesse de cette étude qui avait été conduite pour redévelopper le ferroviaire sur des voies qui ont été abandonnées et sur des gares qui existaient. On a démontré à cette époque-là ; on l'a redémontré aujourd'hui puisque nous avons fait une étude sur le ferroviaire, ce qui est punissable parce que l'on n'a pas le droit de parler de train, et nous l'avons fait et on a démontré que ces voies qui pourraient être utilisées pour aller à Fontoy voire au Luxembourg et celles qui relient les territoires de la Moselle Est vers le Sillon sont tout à fait justifiées à la fois en termes de fréquentation, en termes financiers. On a parlé de 4 € l'autoroute ; on divise par deux le coût du transport ferroviaire entre Forbach et Thionville. On est à plus de 5 000 usagers -travailleurs frontaliers- sans compter les lycéens qui vont dans les lycées, les étudiants qui vont dans les universités, les entreprises qui pourront recevoir dans leur implantation à Saint-Avold des employés qui ne viendront pas que de la Moselle Est. Donc, c'est une véritable politique d'aménagement du territoire. Mais nous, on met des giratoires sur nos routes parce qu'elles deviennent de plus en plus dangereuses non pas parce qu'elles sont mal organisées mais parce qu'elles sont de plus en plus fréquentées et que les villages insupportent aujourd'hui ces traversées qui sont totalement inadaptées à nos infrastructures routières.

Je préfère vous proposer d'utiliser cet argent-là pour investir sur le ferroviaire, et je l'ai dit : mettez cela dans le Contrat de Plan Etat/Région et le Département apportera sa contribution. Si vous ne mettez pas cela dans le Contrat Etat/Région, je n'irai pas, moi, investir sur les routes nationales alors qu'il faut que l'on investisse sur nos routes départementales qui ne supportent plus le transport ferroviaire que l'on ne veut pas nous donner et que l'on est prêt à financer. Vous imaginez ces paradoxes.

Puis, lorsque l'on écoute le grand discours national, la priorité est donnée au transport ferroviaire de proximité. Allons-y ! La Moselle est terre d'expérimentation et d'action et on est complètement dans le transfert écologique. Et cela est largement démontré aussi puisque la liaison ferroviaire Forbach-Thionville en termes de consommation de gaz à effets de serre, le train c'est six fois moins. Il n'y a aucun argument qui milite en défaveur du transport ferroviaire.

Pour l'instant, on nous dit que l'on nous promet une étude. Alors quelle étude ? 5 ans ? Pour refaire ce que l'on a déjà fait ?

Sur la liaison de Fontoy, depuis 2008, les chiffres existent et on sait que cela peut apporter des solutions significatives pour raccrocher ce territoire du Nord département, sur le cœur du Département de la Moselle.

Cette motion énonce tout cela. Je pense qu'elle est indispensable au détail près, M. SUCK a raison, de cette liaison Sarreguemines Bitche et Bitche Niederbronn.

Il y a des paradoxes assez surprenants, c'est-à-dire que la Région dit qu'elle va s'occuper de Bitche et on supprime les garde-barrières, les barrières et les passages à niveau. Puis, la liaison Forbach Saint-Avold est en excellent état ; j'ai une photo qui le démontre puisque j'ai vu des ouvriers de la S.N.C.F. au nombre d'une quinzaine entretenir la voie ferrée à hauteur de Kuntzig. J'étais ravi, je me suis dit : on va l'avoir ; ils ont déjà commencé les travaux. J'ai posé la question au chef d'équipe qui m'a répondu : on entretient juste pour préserver. Préservez-là bien parce qu'il faudra faire encore beaucoup de travaux avant que nous l'ayons.

On est dans la négociation. Aujourd'hui, les réponses au contrat de plan Etat/Région, on n'en a pas. Apparemment, la Région négocie encore le montant avec l'Etat. Nous devrions avoir les réponses pour la fin de l'année et nous n'avons été associés qu'à une seule réunion, qu'à quelques visio réunions où l'on nous a dit : faites la liste des courses et on vous rappellera. La livraison n'est pas encore accordée. Je devrais peut-être appeler Amazon -je n'en sais rien- pour avoir une livraison ! Mais nous n'avons pas de réponse.

Pour nous, elles sont indispensables. C'est maintenant. Le rendez-vous est maintenant si l'on veut développer ces territoires qui sont en dehors de ce grand Sillon parce que beaucoup rêvent uniquement du Sillon pour tout concentrer. On n'a pas une politique d'aménagement du territoire, on va subir la saturation totale du Sillon ce qui est déjà le cas tous les matins.

Je vous passe sous silence ensuite les difficultés que nous avons à l'entrée des villages et des routes départementales.

Je vous propose d'adopter cette motion que nous enverrons naturellement au Préfet, naturellement à la Préfète de Région via le Préfet, naturellement au Président de la Région, naturellement au Ministre des Transports. Je pense qu'il faut que l'on

intervienne également à ce niveau-là pour que la Moselle s'exprime. Puis, nous savons parler plus fort et nous parlerons plus fort ensemble et nous serons nombreux. Là, cela touche beaucoup de territoires, et on ne peut pas se satisfaire de cette situation qui va se délabrer parce que la mobilité fait partie des enjeux et des défis d'aujourd'hui mais aussi de demain de l'aménagement du territoire de la Moselle.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Permettez-moi de donner une signification positive.

Qui est pour ? (*unanimité*)

Cela mérite presque une photo.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

J'enverrai ce document.

SUSPENSION DE SEANCE

M. LE PRESIDENT. - Je vais lever la séance. On se revoit à 14 heures.

La séance est levée à 12 heures 43.

REPRISE DE LA SEANCE

M. LE PRESIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- M. THIL qui a donné procuration à M. FREYBURGER
- Mme STEMART à M. LEBEAU
- M. BOHL
- Mme BECKER à M. SACCANI
- Mme LORIA-MANCK à M. SCHUH
- Mme HERZOG à M. DASTILLUNG
- M. CUNY à Mme SCHNEIDER
- Mme ARNOLD à Mme BOHR
- M. DIDOT à Mme BORYSIK
- M. BENIMEDDOURENE à Mme MAGRAS
- M. DICK à Mme KLEBER
- Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER
- M. KHALIFE à Mme BOUSCHBACHER
- M. SIMON à Mme ZIROVNIK
- M. MULLER à Mme REBSTOCK
- Mme AMBROSIN-CHINI à M. CORRADI

(Les autres Conseillers Départementaux sont présents.)

Le quorum est atteint.

EXAMEN DES RAPPORTS

III-1 BILAN DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2022

Mme HAAG, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

Si vous le permettez, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous en prie.

Mme HAAG.- Merci. Pour le Fonds Social du Logement (FSL), près de 2,8 M€ ont été consacrés au FSL en 2022 en faveur des Mosellans défavorisés :

- 2,5 M€ pour des aides à l'accès et au maintien dans le logement,
- 0,3 M€ pour les actions d'accompagnement social prévues par le 8^{ème} PDALHPD.

En 2022, le FSL a permis d'accompagner :

- 1 251 ménages dans le cadre des aides d'accès au logement, dont 582 personnes seules et 512 bénéficiaires du RSA pour les aides d'accès,
 - 5 395 ménages dans le cadre des aides de maintien dans le logement dont 2 161 personnes seules et 2 217 bénéficiaires du RSA pour les aides au maintien.
- 90 % des crédits votés ont été consommés.

La guerre en Ukraine a eu pour effet le déplacement de familles ukrainiennes en direction de divers pays d'Europe, dont la France. Afin d'aider les familles arrivant en Moselle deux aides exceptionnelles ont été mises en place :

- une aide d'un montant de 1 000 €, correspondant à la prise en charge des ouvertures de compteurs, de l'assurance locative, du premier loyer et du mobilier de première nécessité, lorsque le logement n'en disposait pas,
- une aide d'un montant de 500 €, lorsque le logement était déjà équipé de mobilier.

Ainsi, en 2022, ce sont 122 familles ukrainiennes qui ont été accompagnées, soit 340 personnes, pour un montant d'aide de 103 000 €.

Cette crise a également eu des impacts sur la fourniture d'énergie, avec une hausse des prix de 15 % pour le gaz.

On note une diminution de 6,5 % du nombre d'aides versées pour le maintien en énergie (gaz, électricité et combustibles) et une diminution du montant de ces aides de 1,5 %.

Les mesures mises en place par le Gouvernement, telles que le bouclier tarifaire et l'accès à un chèque énergie ont sans doute eu un effet sur la baisse des sollicitations du FSL.

Le financement du dispositif par le Département.

Après exécution de l'exercice budgétaire 2022 et retraitement de données, la participation financière du Département, au titre du FSL 2022, s'élève à 419 046 € (1 106 242 € en 2021).

La CAF a versé 1 186 551 € en 2022. Cependant, seuls 275 300 € correspondent à un acompte au titre du FSL pour l'année 2022. La différence correspond à des régularisations d'années antérieures, dont la totalité pour 2021.

La compensation financière de l'Etat.

La compensation financière versée par l'Etat dans le cadre de la décentralisation a été fixée par arrêté ministériel du 6 avril 2006 à 1 376 502 €.

La participation financière de chacun varie selon les contributeurs. Elle repose sur le volontariat en fonction de certains critères :

- pour les communes et les EPCI, le montant est fixé à 0,30 € par habitant,
- pour les bailleurs, le montant est fixé à 5 € par logement géré,
- pour les foyers, le montant est fixé à 2,29 € par chambre gérée,
- pour certains distributeurs d'eau, le montant de leur participation est fixé à 0,20 € par abonné,
- pour les fournisseurs d'énergie, le montant de leur contribution est libre et ne repose sur aucun critère spécifique.

Les contributions pour 2022 s'établissent ainsi :

- C.A.F. : 1 186 000 €
- Bailleurs sociaux et foyers : 223 355 €
- Communes et EPCI : 96 965 €

- Fournisseurs d'énergie : 567 791 €

- Distributeurs d'eau (abandon de créances) : 64 215 €

Ces chiffres sont en nette augmentation par rapport à 2021 suite à des courriers qui avaient été envoyés pour solliciter les contributeurs à régler leur participation volontaire naturellement. Certains ont même procédé à des régularisations d'années antérieures.

On note une hausse de 2,71 % des ménages accompagnés pour des aides à l'accès au logement.

Les trois dernières années, les personnes seules sont majoritairement aidées devant les mères avec enfant(s).

Les tranches d'âge de 25 à 39 ans et de 40 à 59 ans sont surreprésentées en accès dans le logement.

Le nombre de ménages aidés en « maintien dans le logement » en 2022 est en baisse de plus de 6 % par rapport à 2021.

Les ménages disposant du RSA comme ressources demeurent les plus aidés en maintien dans le logement. Cependant on note une diminution de 11 % entre 2021 et 2022.

En 2022, une fois encore, le profil type de l'usager qui sollicite le FSL a entre 40 et 59 ans, vit seul et perçoit le RSA. Cependant, on remarque que les personnes percevant une retraite font davantage appel aux aides du FSL comparativement à l'an passé.

Des groupes de travail se réunissent en 2023, pour aboutir, début 2024, à des propositions d'évolution de mobilisation des aides du FSL.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Ce sont presque 7 500 familles qui sont aidées, ce qui représente un nombre important de personnes en difficultés face au logement avec souvent la déstructuration de la cellule familiale qui a des conséquences ensuite sur la façon d'aborder le logement et avec une offre qui n'est pas tout à fait adaptée à la demande qui évolue sur certains territoires plus que sur d'autres.

Puis, de façon corollaire, on peut constater, et cela a été établi par l'observatoire que l'on a mis en place, qu'il y a 48 000 logements vacants en Moselle. C'est considérable, ce qui veut dire que dans notre politique de l'habitat et du logement, il faut absolument que l'on se préoccupe de ces 48 000 logements. On a du mal à construire de nouveaux logements pour des raisons à la fois de moyens financiers, de dotations de l'Etat, de tout ce qui peut représenter la loi ZAN, tout ce qui peut représenter le contexte défavorable à la production de logements nouveaux dans ce PDH. Je l'ai dit à Mme la Vice-Présidente. Je crois qu'il est important que l'on se préoccupe sur chacun des territoires d'essayer de restructurer, de requalifier ces 48 000 logements qui sont vacants et donc qui se dégradent inévitablement. Il y a un vrai travail à faire. Dans ce cadre-là, il faudra mobiliser à la fois les intercommunalités et les communes pour essayer de rendre habitables ces logements qui, semble-t-il, ne le sont pas puisqu'ils sont vacants alors qu'il y a une forte demande d'habitat dit social que l'on ne sait pas satisfaire.

Excusez-moi. Madame BORYSIK.

Mme BORYSIK.- Monsieur le Président, mes chers collègues.

Puisque l'on est en train de réfléchir sur le domaine du logement, je voudrais mettre à l'honneur les maires dont les communes sont proches de la base aérienne de Grostenquin.

Vous avez très certainement su que sur cette base aérienne de Grostenquin, a été organisée la venue des gens du voyage qui, eux, n'ont pas besoin de logements et qui squattent là où on leur offre le logis. Ces gens du voyage sont arrivés à peu près à 35 000, ce qui a représenté 7 000 caravanes. Je vous laisse imaginer, quand ils sont arrivés, les encombrements, les bouchons, C'est carrément une petite ville qui s'installait pour -on va dire- une quinzaine de jours.

Face à eux, on avait la commune de Grostenquin qui compte 650 habitants, les communes autour qui varient de 200 à 700 habitants. Vous comprenez tout de suite que les infrastructures, le fonctionnement même de ces communes n'était pas adapté à la venue d'un tel flux de personnes.

Même les magasins n'arrivaient plus à se ravitailler pour pouvoir alimenter tout le monde. Je ne sais pas si vous imaginez la situation.

Face à ces problèmes d'intendance, les maires étaient extrêmement mécontents. Il y avait deux raisons. D'abord, ils prétendent qu'ils n'ont pas été informés c'est-à-dire qu'ils ont appris par voie de presse que cet événement allait avoir lieu chez eux. Ce n'est pas très courtois. Par ailleurs, ils ne s'attendaient pas du tout à ce que cet événement ait lieu sur Grostenquin puisque cela avait déjà eu lieu en 2017. A l'époque, le Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, avait par courrier certifié à la commune de Grostenquin que cet événement n'aurait plus lieu au même endroit. Pourtant, le lieu, a à nouveau, été choisi.

Ces maires mécontents se sont organisés dans le cadre de la CASA, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie pour essayer de mettre en échec la tenue de cet événement. Ils ont organisé des réunions. Avec mon binôme, nous y sommes allés et je peux vous dire que la tension était palpable. Il y avait vraiment une ambiance très mauvaise. Cela n'a rien changé, ils ont fait quelques actions mais cela n'a rien changé. Ils ont adressé une lettre au Président de la République, à Mme la Première ministre, à M. Edouard PHILIPPE. Rien n'y a fait, l'événement a été programmé et n'a pas bougé.

J'ai envie de dire tout de suite pour être honnête, que le Préfet accompagné de la gendarmerie, de la police, des pompiers à tout fait pour que les choses se passent dans les meilleures conditions possibles ou, je dirai, les moins mauvaises possibles.

Aujourd'hui, on en est au bilan. Le bilan n'est pas bon du tout. C'est un peu spécial mais vous allez comprendre pourquoi je vous emmène sur ce terrain-là. Je ne sais pas si vous avez lu un article du Républicain Lorrain paru en juillet 2023 où le journaliste a fait des recherches pour savoir quel était le volume d'une déjection humaine par personne par jour.

Ça lui servait à quoi ?

Ca lui servait à savoir combien de tonnes la station d'épuration allait devoir traiter par jour suite à cette venue. En 2017, ces mesures avaient déjà été prises. On aurait dû traiter 8 tonnes de déjections. Il s'avère que la station d'épuration n'a traité qu'une tonne. Où sont passées les 7 tonnes de différence ? Je vous laisse deviner. Et bien chez dame nature. Cette fois-ci s'est reproduite exactement la même chose qu'en 2017 c'est-à-dire que l'on a mis à la disposition des gens du voyage 150 WC parce qu'il faut quand même dire -je n'ai rien contre eux mais disons les choses telles qu'elles sont- que beaucoup de choses ont été mises à leur disposition. Je vous invite à regarder les photos sur

Facebook, les souillures qui jonchent tous les sols autour de la base de Grostenquin. C'est un vrai problème d'hygiène, c'est un problème de pollution. On n'a pas respecté l'environnement. Qui va se charger de nettoyer ? Qui va payer ? La question se pose.

Je vous passerai les incivilités comme je l'ai expliqué à M. WEITEN la dernière fois. Je suis allée faire des courses et les gens du voyage venaient faire leurs courses. Arrivent quatre représentants de la gente masculine très en forme ; ils se garent sur une place handicapée. Là, c'est mon gros défaut mais je n'ai pas pu m'empêcher de leur dire que ce n'était pas très courtois de se garer sur une place handicapée. J'ai été rhabillée pour tout l'hiver, c'est-à-dire que je me suis pris un flot d'injures vous n'avez pas idée. Je passerai là-dessus.

En résumé, à quoi sert mon intervention ? C'était pour que l'on remercie ces maires. Ces maires ont eu les nerfs à rude épreuve, je peux vous le dire. Il y avait des menaces. Ils essayaient d'intervenir. Il faut dire que ce n'est pas avec leur indemnité d'élus -parce que ce sont de toutes petites communes- qu'ils vont être consolés. Il faut vraiment qu'ils en veuillent.

Voilà !

Je voulais que vous vous associiez à moi pour les féliciter parce que, vraiment, on peut leur tirer notre chapeau.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci bien.

Je crois que l'on ne peut pas rajouter grand-chose à ce que vous dites. En 2017, j'y étais déjà. Le problème est que l'on est dans une situation où on nous l'a imposé. Et je ne vous parlerai pas des 15 jours avant où les caravanes sont arrivées et les 15 jours après. Et on est encore plus que dans ces 15 jours où les caravanes sont encore là alors que l'Etat nous avait promis que tout se passerait bien, qu'il y aurait un premier jour et un dernier jour. Le dernier jour n'est pas encore arrivé avec des dégradations qui continuent.

Après, comment voulez-vous que l'on essaie, nous, de mettre en œuvre un schéma départemental de l'accueil des gens du voyage lorsqu'en l'espace de 15 jours on a accueilli tout ce que la Moselle accueille pendant plusieurs années.

Après, il y a un problème de société. Il y a un problème de fonctionnement. Vous savez que quand on apprend qu'il n'y a que 20 % des enfants de ces familles qui fréquentent des établissements scolaires et que l'on est toujours au même niveau alors que cela fait partie des priorités du premier schéma départemental des gens du voyage pour que les enfants fréquentent des établissements scolaires, ce qui n'est absolument pas le cas.

De plus, on sait quelle est l'importance de la population des gens du voyage qui circulent en Moselle. Ce sont des gens du voyage de proximité ; ce ne sont pas de grands voyageurs chez nous. Ce sont des gens qui vont d'un lieu à l'autre. Et l'Education nationale n'a absolument pas provisionné les postes nécessaires pour qu'ils soient accueillis dans certaines écoles sachant que, dans les collèges, ils n'y vont pas puisque, au-delà du CM2 les filles en particulier mais les garçons ce n'est pas mieux ne fréquentent pas les collèges. Comment voulez-vous que l'éducation évolue parce que, malheureusement, ils ne font pas confiance à l'institution qui doit justement prodiguer quelques éducations, c'est l'Education nationale. Et ça n'émeut personne. Dans nos schémas départementaux et je le dis devant Elisabeth HAAG puisqu'elle me représente à l'élaboration du schéma, on est dans une démarche où il n'y a aucune évolution sur l'accueil des enfants des gens du voyage dans des établissements scolaires. Donc, cela ne pourra pas évoluer dans leur mode de vie.

Mme BORYSIAK.- Ils veulent acheter un terrain ; on a encore eu de la chance parce que la capacité d'accueil n'était pas suffisante mais ils veulent acheter un terrain. Je ne vous dis pas si vous êtes dans les alentours, vous pouvez déménager sur le champ.

Un soir à une réunion, il y avait une sénatrice qui disait qu'en fait ils ont tous les droits et nous n'avons que des devoirs. Quand vous regardez ce qui se passe, quelquefois, on peut le penser.

M. LE PRESIDENT.- Que ce genre d'organisation soit mise en place, c'est une chose. Que la Moselle soit obligée de payer un lourd tribu après les avoir déjà accueillis 5 ou 6 ans après, ce n'est pas normal. Que l'Etat se soit engagé à ce que cela ne se reproduise pas là, il n'y a pas eu le respect de la parole de l'Etat.

C'est incompréhensible. C'est insupportable. Alors qu'en 2017, nous avions accepté parce que l'on nous avait expliqué que ce serait la dernière fois. A l'époque, les élus avaient accepté de guerre lasse, on n'était pas réjoui mais on l'a fait parce que

c'était nécessaire. Je peux vous dire que les pompiers ont lourdement investi également. Le S.D.I.S. était très présent, des fois il était au-delà de ses simples responsabilités.

Mme ZIMMERMANN.- Inaudible. Ce n'est pas une fois tous les 4 ou 5 ans.

M. LE PRESIDENT.- Quand il y en a 30 000 !

Mme ZIMMERMANN.- Mais nous, on les a tout le temps.

M. LE PRESIDENT.- On a entendu. Merci Madame BORYSIK de votre expression.

Je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

IV-1 CONTRAT CADRE 2023-2025 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE ET L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

M. SUCK, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

On est dans un dossier éminemment important qui concerne, à la fois et au-delà de la question du contrat qui nous lie à l'Agence de l'eau, c'est la question de la distribution et de la préservation de la ressource à l'échelle départementale qui, pour l'instant, est émiétée entre de très nombreuses collectivités qu'elles soient Communautés de Communes, Métropole ou qu'ils soient Syndicats intercommunaux. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai -et je l'ai dit dans mes propos liminaires- d'ici quelques mois de mettre en place les Assises de l'eau en Moselle afin de travailler très précisément sur l'état de nos ressources, les difficultés d'alimentation, de distribution et comment le Département peut se comporter puisque je pense que c'est à l'échelle départementale que cela peut et doit se faire puisque l'on est à la bonne dimension. Les intercommunalités ne sont pas à la dimension qu'il faut à mon sens et ce n'est pas leur retirer quelques responsabilités mais aujourd'hui on a des territoires qui sont très largement bénéficiaires en matière de production. La preuve c'est que l'on pompe dans certaines nappes pour éviter d'inonder ensuite les sous-sols des bâtiments. Et d'autres où l'on est en énorme sécheresse parce qu'il n'y a pas les ressources nécessaires sur

un même département. Cela mérite que nous puissions y réfléchir globalement et l'intégrer dans le dispositif Ambition Moselle, ce que l'on fait déjà mais on ne le fait que sur la sécurisation ; on ne le fait pas ensuite sur le remplacement de réseaux qui devraient ou qui auraient dû bénéficier d'investissements nécessaires puisque l'on rentre dans les budgets de l'eau. Vous savez que les grands principes qui sont les nôtres c'est « ce qui vient de l'eau doit retourner à l'eau ». C'est vrai pour l'eau, c'est vrai pour l'assainissement, c'est vrai pour les déchets.

Monsieur SUCK pour une explication de vote.

M. SUCK.- Oui, pour expliquer que votre raisonnement doit être un raisonnement qui nous engage. Vous l'avez évoqué un certain nombre de fois et on passera un rapport sur la question de sécheresse. On a aujourd'hui cette question de dérèglement climatique qui affecte le territoire et la façon d'aborder l'existence humaine sur notre environnement et sur notre terre.

Sur la question de l'eau potable, je crois que le Département doit prendre toute sa main à la fois sur des questions d'inter-connexion, sur des questions d'économie puisque l'Etat mais l'Agence va décliner des moyens assez conséquents sur le plan sécheresse qui visent à la fois des questions d'épuration et des questions d'assainissement mais aussi cette capacité à distribuer plus justement de l'eau. Je voudrais rendre hommage à la commission et aux services qui travaillent sur ce sujet sous votre impulsion. On nous explique toujours en période de sécheresse tous ces arrêtés à prendre dans une dimension Grand Est. Et nous avons de l'eau sous nos pieds et vous le dites mieux que quiconque, il suffit de la gérer, de pouvoir la distribuer, de pouvoir la protéger, de pouvoir l'optimiser à la fois par rapport à nos populations, par rapport à l'agriculture. Il va falloir que nous puissions là aussi être à la manœuvre pour définir la stratégie, accompagner les syndicats et les collectivités qui veulent rentrer dans cette stratégie globale et générale au titre d'Ambition Moselle et naturellement du programme d'aides et puis, je crois que l'on peut s'attendre à ce que l'Agence de l'Eau soit à nos côtés lorsque l'on sait sa capacité à pouvoir investir puisque si elle ne le fait pas, et j'ai eu une réunion de travail hier, elle risque d'être utilisée dans le cadre de la solidarité nationale. Ils ont de l'argent à dépenser ; il suffit de leur expliquer ou d'être à côté des collectivités pour bien investir en Moselle. Je crois que le Département doit pouvoir prendre la main sur cette stratégie, sur cette réflexion puisque, ensuite, les professions de manière globale ou l'action sociale de manière générale nous désignent

comme responsables, comme prioritaires en tout cas comme celui qui doit assurer ensuite l'esprit de solidarité. On va le faire pour les agriculteurs, et on le fait assez régulièrement pour nos populations. Je crois que l'eau aujourd'hui est un sujet qui demain peut provoquer de vraies conséquences sur le plan de la société, avoir des tensions sur les territoires.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

IV-2 PLAN SECHERESSE 2022 - MODALITES D'INTERVENTION

Mme BOUSCHBACHER, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ?

M. REICHHELD.- Monsieur le Président, je ne prendrai pas part au vote de ce rapport pour une raison bien simple c'est que systématiquement on est concerné. Je dirais que c'est presque devenu du délit d'initié quand on est agriculteur et que l'on soutient des dossiers qui font bénéficier l'agriculture. A un moment, on va de nouveau nous taxer de tous les noms d'oiseaux.

Donc, par rapport à ça, je ne prendrai pas part au vote de ce rapport même si j'y souscris. Il n'en demeure pas moins que nous devons avoir une réflexion au sein de notre noble Assemblée pour placer les gens dans les commissions où ils n'ont rien à voir. Excusez-moi du peu, ceux qui connaissent les problématiques n'ont pas voix au chapitre parce que, quand on me pose aujourd'hui la question : tu fais partie de quelle commission ? Je réponds timidement que je fais partie de la commission « agriculture » et parfois de la commission « couloir ». En effet, nous avons des commissions sous la présidence de notre collègue où nous les agriculteurs nous passons la moitié du temps de la commission dans le couloir. Je crois que ce n'est pas tout à fait faux quand je dis que je fais partie de la commission « couloir ».

Je vous le dis en toute objectivité, je suis totalement disposé à changer de commission si quelqu'un veut échanger parce que cela commence à être justement fatiguant sinon à certains moments, on ne va pas trop s'entendre.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est le paradoxe de tout notre système qui régit le mode de fonctionnement de nos institutions, c'est-à-dire qu'il ne faut surtout pas être spécialiste et concerné dans un domaine parce que vous n'avez plus le droit d'apporter votre expertise.

Il ne faut pas être agriculteur pour parler de l'agriculture. Il ne faut presque pas être enseignant pour parler de l'enseignement. Il ne faut pas être sportif pour parler du sport ou être membre d'un club de billard vous n'avez pas le droit d'être à la commission des sports.

Et j'en passe et des meilleurs.

A un moment, l'expertise n'est plus là où l'on devrait justement la retrouver. Avoir des agriculteurs qui nous parlent d'agriculture, pour nous c'est quand même très important. C'est vrai dans la culture.

Vous êtes employé dans une entreprise de travaux publics, il ne faudra pas que vous parliez de route, c'est interdit. Cela devient un gros mot dans la bouche des uns et des autres. On a poussé tellement loin ce système que l'on arrive à cette difficulté. On verra tout à l'heure sur Moselle Agence Culturelle où il ne faut pas être dans la commission qui réfléchit culture pour aider et apporter son expertise à la gouvernance d'une structure qui est le bras armé de notre politique culturelle.

Des commissions couloir, le problème c'est qu'il risque d'y avoir du monde dans les couloirs. Entre ceux qui partent parce qu'ils vont délibérer et ceux qui reviennent parce qu'ils ont délibéré, il y aura du monde. On va être obligé d'élargir les portes. C'est un peu compliqué, Monsieur REICHHELD, vous avez raison mais on a, malgré tout, besoin de votre expérience. C'est quand même important d'avoir des agriculteurs. On aura une instance qui parlera du quotidien des gens à laquelle ils ne participeront plus. C'est peut-être comme ça que la France doit être gouvernée par des gens qui ne connaissent pas les domaines dans lesquels ils ont la responsabilité d'agir.

Après, il faudra plutôt être retraité ou fonctionnaire éventuellement pour gérer notre pays. Je n'ai rien contre les retraités ni les fonctionnaires. J'ai été fonctionnaire, je

serai un jour retraité, et je ne délibérerai plus. Ce sera le seul avantage que j'aurai peut-être encore.

Je vous propose d'adopter ce point important qui concerne une partie de notre population. On a fait un gros travail. Je voudrais remercier la commission qui a travaillé sur ce dossier en relation avec les Jeunes Agriculteurs qui ont été à l'initiative de la démarche et de la sollicitation, la Chambre d'Agriculture qui a été très présente à nos côtés pour ensuite vous proposer cette démarche où là nous sommes seuls. Autant de la dernière fois, nous nous étions engagés déjà ; nous avons mis des moyens. La Région était présente ; nous l'avons sollicitée, elle ne l'a pas souhaité. Donc, on est seul aujourd'hui mais on l'est sur certains territoires puisque tous les territoires n'ont pas souffert de la même façon. On a utilisé pratiquement les mêmes règlements que la fois précédente qui s'est bien passée, et cela a été une aide qu'attendent nos agriculteurs et que l'on va mettre en place le plus vite possible. Cela a été l'objectif aussi pour que l'on aille très vite dans la mise en œuvre de ces moyens que nous avons décidé d'allouer à hauteur de 1,5 M€ de dotations supplémentaires dans le cadre du budget.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. REICHHELD ne participe ni au débat ni au vote.

Merci beaucoup.

IV-3 AIDE DEPARTEMENTALE AUX COLLECTIVITES SUITE AUX EMEUTES URBAINES

Mme TONIN, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame.

Monsieur **LEBEAU**.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais dire qu'une fois de plus avec ces deux délibérations, le Département de la Moselle est la terre de toutes les solidarités : solidarité avec le monde agricole, solidarité avec les communes qui ont fait face aux émeutes urbaines.

Lors de ces émeutes urbaines, la cible principale des émeutiers a été la représentation de la République et des élus de proximité. On peut se poser bien des questions. Pourquoi les habitants des quartiers populaires ont attaqué ces bâtiments puisque, dans le cadre de ce règlement, on ne prend en charge que les bâtiments publics des communes et des E.P.C.I., c'est-à-dire qu'il faut espérer que ces événements ne se reproduisent pas. Là, on va traiter les conséquences ; il faudra aussi essayer de travailler sur les causes de ces émeutes.

Je sais que bon nombre de communes sont touchées parce que 31 des communes de Moselle ont été touchées sur les cinq territoires ; les émeutes concernent donc toute la Moselle et pas uniquement les zones urbaines.

Je dis simplement que le montant accordé par le Département de 5 M€ est un montant conséquent puisque c'est le même montant qu'a alloué la Région Grand Est pour l'ensemble du Grand Est. Donc, on se met vraiment à la hauteur des événements et aux côtés des maires et des communes comme aime à le rappeler le Président en jouant le rôle de grand frère. Quand quelqu'un est en difficulté on doit être à ses côtés pour essayer de faire en sorte qu'il puisse passer cette période difficile.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ? *(Non)*

En effet, merci, Monsieur LEBEAU de le dire. C'est quand la famille est touchée par ce genre d'événements qu'il faut que cette famille se mobilise.

C'est la famille des collectivités locales qui a été touchée, et lourdement touchée et impactée par de gros investissements qui avaient été réalisés par des équipements importants qui ont fait l'objet de destruction absolument insupportables avec des conséquences populaires sur les populations auxquels on a interdit l'accès puisqu'on les a, en partie ou totalement, détruits. Cela passe inévitablement par des actions que nous devons mener à la fois pour réparer mais également pour essayer de prévoir. C'est pour cette raison que l'action que nous menons dans le cadre de la prévention spécialisée, de la prévention de la délinquance -et nous y consacrons chaque année 5 M€, ce qui est quand même considérable- est essentielle.

Quand on me pose la question de savoir à quoi sert la prévention spécialisée, je dis que je ne sais pas. Je sais à quoi cela servirait si nous n'avions pas mis en place des

moyens considérables dans un certain nombre de communes de Moselle qui en bénéficient et qui en profitent.

J'ai rencontré les présidents et les directeurs de ces établissements il y a une quinzaine de jours environ, il faut que l'on reprenne en main la prévention spécialisée et qu'on le fasse avec les élus locaux. Cela s'est un peu délité dans les relations. Là, il y a vraiment un travail à faire pour à la fois fixer des objectifs et un cadre. La prévention spécialisée n'est pas là pour faire de l'animation de quartier. C'est un autre métier la prévention spécialisée. Ce métier doit être organisé sous notre responsabilité. Nous ne devons pas galvauder leur action qui est complètement différente. C'est ce travail que je vais entreprendre avec tous les maires des communes ou des territoires concernés, voire si cela ne doit pas s'étendre ensuite aux intercommunalités parce que c'est également une solution sachant que nous assumons totalement et pleinement la charge financière des recrutements et des personnels ; les communes n'intervenant que sur la part du fonctionnement à 50 % des structures.

C'est donc une démarche que nous engageons rapidement puisque les règles sont établies. Nous allons écrire dès demain aux 31 communes qui ont été concernées en leur disant qu'une enveloppe est à disposition, qui s'inscrit dans le cadre d'un dossier supplémentaire d'Ambition Moselle et que les dossiers doivent être reçus avant le 31 octobre. On essaie de faire vite dans un dossier simplifié. Naturellement, les communes ont déjà engagé les démarches auprès de leurs assurances, qui est la première des démarches. Les autres financeurs, telle la Région, ont décidé d'apporter une contribution ; l'Etat a fait sauter le verrou des 80 %. Donc, nous interviendrons sur le reste à charge avec une contribution plafonnée à 30 % du reste à charge à hauteur de 1 M€. C'est la proposition que nous vous faisons qui a fait l'objet d'un avis favorable. Nous allons essayer d'aller très vite sachant que la commune ou l'intercommunalité aura trois ans pour réaliser les travaux qu'elle s'imposera à la fois la requalification, voire la reconstruction pour certains grands équipements.

Je vous propose d'adopter ce point.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup. Les communes seront informées. Vous pourrez déjà vous-même le faire dans les communes de vos cantons respectifs.

DESIGNATION AU SEIN DE MOSELLE AGENCE CULTURELLE

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une organisation du Conseil d'Administration qui était composé d'un certain nombre de Conseillères et de Conseillers Départementaux sachant que l'on a fait évoluer Moselle Arts Vivants vers Moselle Agence Culturelle afin de l'ouvrir aux collectivités. Comme nous l'avons fait sur le numérique, comme nous l'avons fait sur l'ingénierie publique, comme nous l'avons fait sur un certain nombre de dispositifs comme le CAUE par exemple, nous avons également souhaité avoir une agence qui intervienne aux côtés des collectivités dans les politiques d'animation culturelle sous toutes ses formes.

Dans ce cadre-là, nous avons décidé de l'ouvrir. Nous avons déjà un certain nombre de communes et d'intercommunalités qui ont décidé d'y adhérer, et cela se développera encore sur 2024 puisque les contacts ont été nourris. La Présidente TRAN ainsi que le Directeur Général ont engagé les démarches nécessaires.

Pour éviter que l'ensemble du Conseil d'Administration ou de la Commission soient touchés par le problème juridique que représente celui du délit d'initié, nous avons souhaité organiser différemment ce conseil d'administration. J'ai donc proposé aux trois groupes de présenter des candidatures, 4 au Groupe des Indépendants, 2 au Groupe des Républicains et Indépendants et 1 représentant du Groupe Socialistes et Apparentés.

Les présentations m'ont été faites.

Madame PILI.

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

Mme PILI.- Monsieur le Président, chers collègues, sur proposition des trois Présidents de Groupes Politiques, les membres désignés pour représenter le Département de la Moselle au sein de Moselle Agence Culturelle sont les suivants :

- Rémy DICK, Gaétan BENIMEDDOURENE, Doan TRAN, Sophie PASTOR, Pierre-Jean DIDOT, Alexandra REBSTOCK et Lionel FOURNIER.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Ne participent pas au vote : M. DICK, M. BENIMEDDOURENE, Mme TRAN, Mme PASTOR, M. DIDOT, Mme REBSTOCK et M. FOURNIER.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité

V-1 SOUTIEN AUX TRAVAUX ET A L'EQUIPEMENT DES ASSOCIATIONS

Mme PILI, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

On a un dynamisme sportif et associatif de la part du Comité départemental de handball qui mérite un soutien.

Y a-t-il une personne qui fait du handball au sein d'un club sportif ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

V-2 SOUTIEN A MOSELLE AGENCE CULTURELLE

Mme FIRTION, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VI-1 DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE DEPARTEMENTALE

Mme REBSTOCK, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ? *(Non)*

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VI-2 PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS POUR 2024

Mme LAPAQUE, rapporteure.

(La rapporteure donne lecture de son rapport.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. Des réactions ?

Monsieur CORRADI. Le micro vous arrive !

M. CORRADI.- Vous savez que c'est un marronnier en termes de presse c'est comme cela qu'on dit.

Il me revient l'insigne honneur de remplacer Nathalie AMBROSIN-CHINI qui, elle, remplace Patricia SALLUSTI, qui a été remplacée par Doan TRAN.

Je fais un peu de généalogie politique.

Comme d'habitude, on va s'abstenir sur le fait que vous ne pratiquiez pas la tarification solidaire, c'est-à-dire paiement de la cantine en fonction des revenus des familles.

Cette année, cela s'inscrit dans le contexte global. Il a été parlé des difficultés du logement, on peut aussi parler des difficultés des Restos du Cœur, de la pauvreté qui s'étend. C'est une politique générale d'appauvrissement des pauvres déjà. Donc, on pensait que ce petit geste qui pourrait être symbolique pour nous mais qui serait très important pour les familles pourrait être adopté. Il semble que ce ne soit pas le cas en

tout cas d'après le rapport. Donc, on s'abstiendra sauf si maintenant vous me dites le contraire. J'attends.

M. LE PRESIDENT.- D'autres réactions ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Président, chers collègues, je sais que l'on est en septembre et que c'est le temps des marronniers mais sur la tarification sociale, juste que l'on comprenne bien, on pourrait imaginer une tarification sociale si l'on avait une autonomie fiscale. La dynamique de la tarification sociale -on le voit bien à la ville de Metz- qui a été mise en place, conséquence : +14 % de taxe foncière pour pouvoir financer la dynamique des dépenses au niveau de la tarification sociale au niveau des cantines.

Aujourd'hui, comme on est contraint par aucune autonomie fiscale, si vous proposez une nouvelle dépense, faut-il proposer où l'on va couper : la culture, le sport, l'habitat, le social ? Il faut juste me dire comment aujourd'hui avec la dynamique que vous allez voir dans la DM2 de 13 M€ de dépenses pour le social en plus où l'on va faire des choses. Je comprends le sens de votre démarche et le fondement psychologique idéologique sous-jacent, que je confonds à la quadrature du cercle qui est de dire que nous n'avons pas d'autonomie fiscale et un choix de dépense supplémentaire contraint une réduction sur une dépense ailleurs.

Je dirai juste que l'on a été dans votre sens puisque nous n'avons pas augmenté le prix de la cantine qui aurait dû augmenter au minimum de 20 cts. Cela représente la part de l'alimentaire qui a augmenté de 10 % et on aurait dû l'augmenter et le passer à 3,80 €. Nous ne l'avons pas fait.

Là, toute l'Assemblée à l'unanimité a été vers un effort social vis-à-vis des familles.

Deuxième élément, quand vous dites que l'on ne fait pas de tarification sociale, combien coûte à la collectivité un repas ? Entre 8 et 9 €. Donc, nous sommes plus que social puisque les 23 700 repas qui sont pris chaque jour par nos collégiens coûtent à la collectivité, à l'effort social, 5 €. Globalement, chaque jour où des collégiens viennent se restaurer, ce sont plus de 100 000 € que la collectivité met à disposition du social dans les cantines.

Voilà pourquoi cela fait sens de maintenir le prix à 3,60 €. Voilà pourquoi cela fait sens de l'effort solidaire que nous avons fait en maintenant le prix à 3,60 € et voilà

pourquoi, malheureusement, je pense qu'il n'est pas possible puisque l'on n'a pas l'autonomie fiscale d'aller dans votre sens.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Je m'attendais évidemment à ce discours d'Emmanuel LEBEAU puisqu'il l'a tenu à de nombreuses reprises dans une autre Assemblée. C'est toujours ce même discours.

Je m'étonne simplement à deux niveaux. Quand on bâtit un budget, (il n'a pas dit d'autonomie fiscale c'est vrai ?). Qui a fait la dernière réforme sur la taxe d'habitation et le foncier bâti ? Si l'on n'a plus cette autonomie c'est que les législateurs ont sévi.

A ce que je sache, lorsqu'ils bâtissent le budget de l'Etat, -ce sera très dur pour 2024- l'impôt sur le revenu est bâti en fonction d'une progressivité des taux. Donc, une progressivité des taux sur un repas à 3,60 € entre 3,20 € et 4 € c'est toujours modulable.

Ce qui m'a le plus surpris c'est de dire qu'il faut augmenter de 14 % pour faire en sorte que... Je suis désolé, augmenter de 14 %, Emmanuel LEBEAU aurait sauté au plafond entre 2008 et 2020. Cela relève de la responsabilité d'un élu de faire ou de ne pas faire. Je vais même plus loin pour dire à Emmanuel LEBEAU que c'est de sa responsabilité d'élu de dire : je supprime certaines actions pour rester à zéro. Ce n'est pas 14 % c'est 14 % +7,1 % puisque les bases de l'Etat ont été revalorisées par les députés. Cela fait 21 et quelques pour cent.

A partir de là, un élu a toujours la possibilité ou de revenir sur des actions ou simplement d'assumer zéro en fonction des actions qu'il peut mettre ou retirer. Laissons ces 14 % de côté. Chacun prendra sa responsabilité mais je crois en la responsabilité de l'élu et, quelque part, laissons à Metz ce qui appartient à Metz au sujet de l'augmentation. Emmanuel LEBEAU n'est plus Conseiller Municipal à Metz, il est Conseiller Départemental de la Moselle. Laissons de côté ces 14 % puisqu'ils n'ont pas lieu d'être ici.

Mais la progressivité fait partie de l'histoire de la France au niveau de l'impôt sur le revenu et, dans d'autres points.

Je souris, et là on a le summum, quand j'entends parler qu'il faut supprimer la loi de 1963 et de la vente à perte. En plus, on fait un projet de loi qui ne rencontre,

visiblement pas l'assentiment des grands distributeurs et même de Total qui à 23 heures 30 a fait un communiqué en disant que ce n'est pas possible. Je rappelle qu'un centime de moins sur les carburants, c'est 1 Md€ de moins ; 30 cts ce sont 30 Md€ de moins.

Quand j'entends M. Olivier VERAN parler de 45 cts, je me demande où ils vont les trouver : 45 Md€. Déjà, là, on racle les fonds de tiroir parce que les agences de bassin, on va les ponctionner sur leurs réserves. Les E.P.F. et on va s'attaquer aux collectivités locales et territoriales, et on y arrive. A partir de là avec ce qui se passe au niveau de la crise de l'immobilier, on va se retourner vers nous puisque vous l'avez souligné dans votre introduction lundi 71 % de l'investissement public, ce sont les collectivités territoriales et locales qui le font. D'un côté on dit qu'il ne faut pas augmenter les impôts c'est de votre responsabilité ; de l'autre, on dit participez à l'effort pour remettre de l'huile dans le BTP ou dans les rouages. Puis, on nous dit également que l'on va vendre à perte, loi de 1963, 60 ans, c'est quand même important.

Summum, j'ai entendu Mme Olivia GREGOIRE. L'avez-vous entendue ? Elle est fantastique. Elle a dit à propos de l'inflation des produits alimentaires et je reprends pour ne pas faire une divergence avec elle : contre l'inflation, il faut réapprendre à cuisiner.

(Rires)...

Cela m'a fait penser à Marie-Antoinette : ils n'ont pas de pain, donnez-leur de la brioche.

Non, mais, fondamentalement, que le bon sens revienne simplement y compris au niveau de l'Etat. Emmanuel LEBEAU c'est à Metz , mais au niveau de l'Etat. Après qu'a-t-on ? A nous de ramer. Je dis merci mais là on atteint le summum pour cette élaboration du budget 2024.

Si je vous ai fait un peu rire, j'en suis fort aise parce que je pense que des douloureuses vont arriver et les additions vont arriver très vite sur les collectivités locales et territoriales.

Merci de m'avoir écouté avec humour.

M. LE PRESIDENT.- Merci. D'autres réactions ? *(Non)*

On revient à ce qui nous concerne c'est la dotation en direction de nos établissements scolaires de référence qu'est le collège et nos 40 000 collégiens publics

et 11 000 collégiens des établissements privés, leur bien-être, leur environnement et la pédagogie qui est dispensée.

On doit, avant le 1^{er} novembre, décider des dotations puisqu'ensuite cela leur permet d'adopter les budgets en conseil d'administration et de vivre une année calendaire puisque l'on est dans cette démarche où l'on doit tout intégrer. Nous sommes et nous continuons à être présents dans toutes nos politiques publiques et j'y reviendrai sachant que l'on a totalement intégré à notre budget tout ce qui concerne le chauffage, les ventilations et les climatisations, c'est-à-dire que toutes les augmentations de ces charges sont complètement intégrées dans notre budget et ne concernent plus les budgets des collèves. Donc, nous assumons pleinement et totalement ces dépenses sans réduire les dotations des collèves. L'objectif proposé est de ne pas réduire la dotation des collèves.

Ce qui est important c'est d'assumer la responsabilité du logement des principaux, principaux adjoints et gestionnaires des collèves dans une démarche que nous avons engagée avec l'Inspection Académique et le Rectorat et ensuite de pouvoir utiliser les logements qui n'étaient pas occupés dans une ouverture via Moselis à la demande locale.

Nous avons des dotations complémentaires concernant l'administration, la logistique, la pédagogie où nous sommes présents aussi et ensuite les dotations spécifiques que nous mettons en place dans les politiques sportives et culturelles.

La base sur laquelle nous nous appuyons, c'est le nombre d'élèves connus à la rentrée 2022/2023 puisque nous n'avons pas connaissance encore aujourd'hui du nombre d'élèves qui fréquentent nos établissements. Cela va mettre encore un peu de temps.

Nous mettons en place des écretements dans le cadre des fonds de réserve, c'est-à-dire que nous accordons 4 mois de réserve dans les établissements ; l'objectif c'est de ne pas doter les collèves des moyens afin qu'ils puissent développer leurs réserves. On est dans des dotations dynamiques qui peuvent servir mais, si un collève se retrouve dans une situation compliquée, nous mettons en place des fonds de concours exceptionnels ce qui a été le cas pour un certain nombre de collèves cette dernière année scolaire.

Sur le financement de l'utilisation des équipements sportifs et je parle des gymnases ce n'est pas le cas des équipements de plein air nous arrivons au terme des contrats que nous avons passés avec les collectivités locales au 31 décembre. Donc, nous sommes en voie de renégociation pour avoir un règlement départemental. Certaines communes ont déjà réagi et pour nous il est important que nous puissions avoir un règlement départemental et un tarif départemental. On ne pourra pas avoir un tarif en fonction de l'exigence de l'une ou l'autre des communes ou de l'un ou l'autre des E.P.C.I. Là aussi nous rentrons en voie de négociation.

Une des perspectives que nous avons et que nous maintenons, c'est ce que l'Etat technocratique parisien appelle l'aisance aquatique et que j'appelle le savoir nager.

Nous assumons pour tous les élèves de 6^{ème} qui ne savent pas nager à la fois l'entrée dans les piscines et les transports, ce qui n'est pas de notre responsabilité sachant qu'aujourd'hui 40 % des élèves qui entrent en 6^{ème} ne savent pas nager alors que nous avons mis en place des moyens dans les écoles élémentaires pour leur apprendre à nager. Vous imaginez aujourd'hui le déficit que cela représente.

Le dernier point c'est que nous n'avons pas suffisamment d'équipements permettant l'apprentissage de la natation sur les territoires de Moselle. C'est un problème mosellan naturellement mais national puisque vous savez que je siége à l'Agence Nationale du Sport et, malheureusement, nous avons un gros déficit en France d'équipements de natation et donc d'apprentissage, ce qui était le cas dans les années 70/80 où l'Etat avait mis en place un dispositif très particulier, qui finançait un certain nombre de piscines par département et les départements avaient confié à des chefs lieux de canton le soin de créer, de construire ces équipements. Nous sommes en déficit et il faudra que nous ayons une réflexion dans le cadre d'Ambition Moselle pour susciter la création, la construction d'équipements de piscines sur certains territoires en déficit. C'est totalement anormal aujourd'hui.

Sur la restauration, Messieurs les représentants du Groupe qui se sont exprimés, oui, nous avons voulu maintenir le même prix depuis 3 ou 4 ans à 3,60 €. Oui, c'est un choix que nous avons fait. Oui, nous n'avons plus aucun dynamisme de recettes. Oui, nous avons un dynamisme des dépenses et vous le verrez tout à l'heure. Comme l'a dit notre collègue LEBEAU nous sommes entre 12 et 13 M€ d'augmentation des charges dites de solidarité et nous n'avons pas voulu augmenter le prix mais nous avons décidé d'améliorer à la fois notre restauration par l'entrée et l'animation des circuits courts et

circuits de proximité sachant que ces circuits courts et ces circuits de proximité coûtent plus cher à notre collectivité. Pour nous, c'est important de pouvoir donner un dynamisme à nos commandes en direction de notre agriculture, de notre artisanat. C'est le cas de la baguette Moselle ; c'est le cas du marché que nous avons passé et qui s'est soldé par un résultat dans l'alimentation de la viande bovine vers notre restauration et là aussi pour soutenir notre agriculture et les producteurs de bovins avec un marché qui va être de l'ordre de 1 M€ et que nous allons mettre en place.

Oui, tout cela est aujourd'hui engagé et nous allons le poursuivre dans ce cadre-là avec un prix qui a été établi. Nous le maintenons à 3,60 € sachant que nous servons entre 3 millions et 3,5 millions de repas. Faites juste l'addition ou la multiplication de 3,60 € à 9 € pour 3,5 millions et demi de repas. Voilà quelle est la charge du Département.

Nous aurions pu modérer le prix pour les personnes en situation difficile et augmenter le prix pour les personnes en situation plus aisée ; cela aurait pu être dans une démarche de solidarité. Nous ne l'avons pas voulu parce que nous travaillons et nous assumons beaucoup de charges de solidarité en direction des familles et des personnes en grande difficulté sociale. Pour nous c'est indispensable.

Nous n'avons aucune vision sur nos futures recettes de fonctionnement, Monsieur FOURNIER l'a dit : attention ça va arriver. A chaque dépense nouvelle, il faut trouver une diminution de notre fonctionnement.

Où allons-nous chercher des dépenses en moins ? Sur la culture ? Sur le sport ? Cela ne fait pas partie de mes priorités, cela ne fait pas partie des vôtres ou au moins de la majorité. Ce sont des dépenses dites aléatoires mais qui sont indispensables pour le bien vivre ensemble. Ce n'est que là que l'on pourra les trouver puisque nous n'avons pas d'aisance financière nous permettant d'avoir d'autres perspectives et nous voulons continuer à investir pour le bien être des Mosellans ; nous voulons conserver notre capacité d'investissement pour notre entreprise mais aussi pour la qualité du service public.

C'est un tout. Vous avez raison, Monsieur FOURNIER, c'est un choix politique que l'on assume pleinement nous qui votons le budget sans reproches pour ceux qui ne le votent pas ou qui s'abstiennent mais, nous n'avons pas d'autres solutions. Certains font évoluer l'impôt en fonction du dynamisme des dépenses. Nous ne pouvons pas le faire parce que nous n'en avons plus les capacités et nous n'avons aucune perspective.

On nous avait promis des points de TVA et maintenant on nous dit que la TVA a beaucoup produit parce que les prix ont augmenté et vous n'aurez peut-être pas autant.

Voyez que les promesses n'engagent que ceux qui les croient. On est dans cette démarche et je vous propose de maintenir les dotations aux mêmes niveaux où elles étaient, d'être attentifs pour que les collègues aient les moyens nécessaires de pouvoir fonctionner. Certes, il n'y en a jamais assez. Certes, il faudrait qu'il y en ait plus. A un certain moment nous devons trouver des solutions qui soient équilibrées et c'est cet équilibre que je vous propose en adoptant le montant des dotations comparables aux dotations 2022 en sachant que nous gardons une réserve qui nous permet ensuite d'intervenir là où les collègues peuvent avoir quelques difficultés financières passagères. Nous ne laisserons jamais tomber financièrement un collègue de Moselle.

Madame BORYSIK vous voulez réagir dans une explication de vote ?

Mme BORYSIK.- Je voulais juste rappeler qu'il y a deux ans j'étais encore présidente d'associations de parents d'élèves des écoles de Morhange et à ce titre, j'ai eu beaucoup de témoignages de parents qui retiraient leurs enfants de la cantine pour des raisons financières.

Donc, même si vous avez en partie répondu à ma question, je me permets d'attirer votre attention à nouveau sur les difficultés que rencontrent certaines familles. Ce ne sont peut-être pas celles qui sont socialement les plus défavorisées mais disons que, ils font des choix qui ne sont pas forcément portés pour inscrire leurs enfants à la cantine.

C'était ce que je voulais dire et que les critères sociaux sont quelquefois mis en échec c'est-à-dire que vous avez des enfants dont les parents pourraient inscrire à la cantine mais qui font d'autres choix et cela retombe sur les enfants, les résultats scolaires s'en ressentent de suite. Un enfant qui a faim c'est un enfant qui ne peut pas apprendre.

M. LE PRÉSIDENT.- Il existe le fonds social des collégiens qui n'est jamais totalement utilisé dans les collèges. Dans le mode de fonctionnement d'un collège, je considère qu'il y a un dysfonctionnement ; quelque chose ne va pas.

C'est soit on n'arrive pas à aller assez loin pour identifier les collégiens qui sont en situation telle que vous l'évoquez, soit on a des familles qui ont la difficulté d'aller s'afficher auprès d'une personne extérieure du fait de leurs difficultés financières,

sociales, familiales, personnelles. Ces fonds existent et ils doivent être utilisés. J'en appelle à la perspicacité des gestionnaires et des principaux de collège afin de pouvoir détecter les problèmes, de les identifier et d'apporter les réponses dans la discrétion institutionnelle qui s'impose pour que les enfants puissent bénéficier d'un repas.

Le fonds social des collégiens n'est pas une question de ressources, c'est laissé à la discrétion du principal qui fait ou qui ne fait pas. Il n'y a pas une norme indiquant qu'au-delà de telle ressource, on ne peut pas ou en-deçà de telle ressource on peut. C'est laissé à la discrétion de la direction du collège, C'est là que doit résider dans la proximité la solution pour répondre aux besoins d'une restauration adaptée à chacun des collégiens qui en a le besoin et l'extrême besoin. Ces moyens existent et ne sont, malheureusement, pas consommés ce qui est profondément regrettable. Quand on regarde les sommes que cela peut représenter, vous les multipliez par le nombre de collèges, il y a de quoi faire mais je participe encore quand je le peux à des conseils d'administration comme vous. Posez la question de savoir comment est utilisé le fonds social des collégiens et consommé au bout de l'année scolaire. Vous serez surpris comme moi par les réponses qui sont données.

C'est un élément que l'on évoque rarement au conseil d'administration, on le survole plutôt.

Madame KLEBER.

Mme KLEBER.- Il y a aussi de moins en moins de temps de présence de l'assistante sociale scolaire dans les collèges. J'ai connu parce que je l'ai été par le passé où elle était là quasiment à temps complet. Aujourd'hui, ce sont des temps très courts pas forcément adaptés aux parents. Ce n'est pas à l'enfant de porter la charge. C'est vrai que c'est de plus en plus compliqué.

Après, Président, je vous rejoins sur le fait que la gestionnaire doit être attentive et pouvoir orienter sur des temps peut-être autres. En effet, le fonds social collège n'est quasiment jamais utilisé contrairement au fonds social lycéen.

M. LE PRESIDENT.- Je l'ignorais.

Mme KLEBER.- Je suis intervenante, sur une cité scolaire à Rombas chez M. FOURNIER. C'est une cité scolaire où plusieurs établissements, collèges, lycées et lycées professionnels. Il y avait une vraie disparité entre les deux fonds collège et lycée. Je m'en arrêterai là.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous pouvons passer au vote.

Je vous propose de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que nos collèges puissent fonctionner tel que nous l'avons prévu.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

4 abstentions.

I-5 BUDGET DEPARTEMENTAL DE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2

M. LEBEAU, rapporteur.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport.)

Je voudrais juste expliciter où vont quasiment intégralement l'augmentation des dépenses et pourquoi cette Décision Modificative va dans le sens du social. Tout est fait par rapport à notre priorité. Ce sont 12,3 M€ de crédits nouveaux dont 4,5 M€ au titre de l'insertion et de l'habitat, 3,5 M€ au titre des allocations de RSA, plus 900 000 € au titre de mesures d'insertion cofinancées par le F.S.E. Ce sont 4,5 M€ au titre de l'autonomie dont 3,3 M€ pour les personnes âgées, 3 M€ au titre de l'enfance et de la famille, 2,2 M€ pour l'accueil en établissement en lien avec une augmentation des besoins en matière d'accueil. Enfin 300 000 € pour le secours d'aide à l'enfance.

Donc, le social, aujourd'hui, c'est notre priorité et nous trouvons les moyens de pouvoir avec une contrainte budgétaire très tendue, en n'ayant aucune autonomie fiscale, répondre aux besoins.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Je vais céder la parole aux Présidents de groupe comme cela a été prévu.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai écouté avec attention les explications d'Emmanuel LEBEAU et je ne disconviens pas sur les 9,2 M€ qui nous sont imposés par le Gouvernement puisque ce sont des mesures gouvernementales qui font que l'on est obligé de revaloriser ces prestations.

Je conçois parfaitement la difficulté de boucler un budget.

Là, on sera quasiment à 1,250 Md€ qui, au bout de la DM2, on atteindra ce chiffre mais vous comprendrez que par une logique de cohérence comme nous nous sommes abstenus au BP et à la première DM, nous resterons dans cette optique avec, et je le reconnais, des difficultés qui vont être croissantes au niveau des budgets des Départements et des collectivités locales. En plus, vous l'avez dit lors de votre introduction lundi, il y aura aussi l'histoire des DMTO qui vont arriver. Vous allez être privés de 30 à 35 M€ sur une somme de 150 M€. Il s'agit de ne pas mésestimer à la fois les problèmes qui nous seront posés par l'immobilier dans l'année à venir peut-être encore plus parce que l'on peut prédire que l'année prochaine sera peut-être encore plus difficile pour remettre la machine en action dans la mesure où seront supprimées dans le budget 2024 les logiques de financement Pinel, etc. Tous les promoteurs ou tous les protagonistes de l'immobilier crient au loup à l'heure actuelle. Il y aura un impact y compris sur le Département pour les DMTO mais aussi sur les collectivités locales puisqu'elles seront aussi atteintes par ces DMTO.

Nous comprenons cet effet ciseau. Simplement on est dans notre cohérence. Nous pratiquerons une abstention positive sur cette DM2.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Merci, Monsieur le Président.

Je pourrais presque m'inscrire dans le prolongement du propos tenu par le Président du groupe Socialistes et Apparentés à la différence près que nous ne divergeons que sur un aspect c'est la conclusion.

Par souci de cohérence, vous comprendrez aisément que nous ne puissions pas nous accorder sur la conclusion du propos de M. FOURNIER.

En revanche, sur la DM en tant que telle, cela a été largement évoqué et explicité, elle est de nature plutôt technique sur un budget global de 1,250 Md€ et elle découle de décisions qui, pas exclusivement mais pour l'essentiel, relèvent d'impositions émanant du Gouvernement.

Je me permets d'ajouter deux éléments d'observation.

Le premier, c'est que dans le domaine du social qui constitue le premier budget du Département de façon à la fois imposé mais aussi volontaire dans bon nombre de

domaines, le Département fait face. Il fait face dans ce domaine comme il fait face dans les autres domaines évoqués aujourd'hui ; cela a été là aussi exposé avec force conviction tout à l'heure. Le soutien aux agriculteurs qui ont souffert de la sécheresse, ce n'est pas une vue de l'esprit, le Département fait face. Et cette fois-ci il y fait face en étant seul. Le soutien aux collectivités qui ont été affectées par les émeutes urbaines que nous avons connues au moment funeste de l'histoire très récente de notre pays au début de l'été en mobilisant une enveloppe de 5 M€, le Département fait face aux côtés cette fois des collectivités. Donc, on est dans une dimension qui veut que le Conseil Départemental de la Moselle réponde présent quand cela est nécessaire, soutienne et les collectivités et les acteurs du territoire. Nous ne pouvons, collectivement, que nous en réjouir.

Mais la deuxième observation est plutôt une réserve. Etre élus d'une collectivité dont une partie des dépenses relève de l'imposition sans pour autant n'avoir aucune marge de manœuvre sur le plan des ressources de la collectivité, cela pose, outre un problème qui touche au budget du Département, un réel problème démocratique et je pense que, s'il est bien un sujet qui doit être évoqué et bien au-delà d'un rendez-vous électoral fut-il celui du renouvellement de la haute assemblée c'est celui-ci car on touche à l'esprit même de ce qu'est une démocratie quand on ne décide ni des dépenses, ni des recettes et que l'on doit rendre des comptes, il y a manifestement une équation qu'il est très difficile de résoudre.

En tout état de cause, et c'est là que notre légère divergence se fera jour, le groupe des Républicains et Indépendants votera naturellement favorablement à cette proposition de Décision Modificative.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame ROMILLY.

Mme ROMILLY.- Merci Président.

Vous l'avez largement évoqué, Monsieur le Président, dans vos propos introductifs lundi dernier, le Département de la Moselle, sous votre impulsion, est la collectivité de proximité qui œuvre au quotidien pour celles et ceux qui vivent sur notre territoire.

La presse locale l'a d'ailleurs évoqué dans ses propos dans le journal mardi en relayant notamment vos annonces d'aides exceptionnelles auprès des communes

lourdement touchées par les émeutes de fin juin et auprès des agriculteurs touchés par la sécheresse et cela malgré des dépenses sociales qui ne cessent d'augmenter.

L'ambition que vous portez et que nous relayons fait de notre département un département dynamique, solidaire, entrepreneur et audacieux. Malheureusement, ce n'est pas le reflet des politiques nationales qui depuis 30 ans affaiblissent considérablement les départements et les communes qui se voient progressivement dépouillées de moyens d'action en les privant de tous leviers fiscaux.

Je pense que nous assistons aux derniers soubresauts d'un système à bout de souffle où nous n'avons aucune vision, aucune proposition sérieuse qui pourrait nous faire croire à un renversement des politiques menées depuis plus de trois décennies.

La prolongation artificielle du quoi qu'il en coûte nous conduit à l'ivresse de la dépense publique qui nous mènera à la gueule de bois des restrictions. Nous serons en 2024 dans le meilleur cas à 50 Md€ d'intérêts de remboursement de la dette, c'est-à-dire quatre fois le budget de la Justice. Les problèmes que nous connaissons depuis des années semblent prendre eux aussi de plus en plus d'ampleur et de façon simultanée. Inquiétante et sans qu'aucun changement de paradigme ne se profile à l'horizon que ce soit l'éducation, la santé, la justice, les retraites, l'immigration et je ne vous parle pas de la loi Grand Age, caramba encore raté nous dirait Tintin.

Nous assistons aux derniers soubresauts d'un système comme je vous l'ai dit à bout de souffle qui s'est technocratisé depuis les années 80 et a atteint son paroxysme avec une politique de distribution sociale étatiste.

Malgré toutes ces difficultés, le Département de la Moselle continue de porter avec ambition et engagement cette volonté d'accompagner tous les Mosellans du plus jeune âge à un âge avancé. D'ailleurs la DM2, cette décision modificative que nous allons adopter concerne essentiellement ces politiques sociales puisque Emmanuel LEBEAU l'a bien dit 1,6 M€ supplémentaire est consacré à l'APA, 1 M€ supplémentaire est inscrit pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social et 579 000 € sont fléchés sur la rémunération des assistants familiaux avec une augmentation de 3,5 M€ qui sera nécessaire pour prendre en compte la revalorisation du RSA.

Je ne reviendrai pas sur le rapport d'activité des services départementaux qui -on l'a tous souligné- était formidablement bien fait ainsi que le rapport sur la situation

sociale, économique et environnementale de la Moselle qui a été réalisé par l'Observatoire des territoires.

Je ne vais pas être plus longue, Monsieur le Président, mais juste inquiète de l'avenir car, dans un budget où nous n'avons plus aucune marge de manœuvre, avec des recettes qui, on le sait, ont diminué et des charges sociales qui, elles, vont augmenter, comment allons-nous pouvoir continuer à répondre aux Mosellans qui comptent sur nous et dont de nombreuses familles sont dans des situations de plus en plus délicates. Mais soyons positifs et comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, ayons cette ambition et cette vision pour notre Département en prenant part à tout ce qui préoccupe nos citoyens que cela soit la santé, l'éducation, la mobilité avec notamment le ferroviaire, le numérique et la sécurité. Souhaitons en tout cas que l'arrivée des Jeux Olympiques en 2024 dans lesquels notre Département est fortement impliqué nous ramène, nous fédère autour de valeurs, les valeurs que sont le sport, et autour de la Moselle et des sportifs mosellans et autour de tous les Mosellans.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

4 absentions.

Merci beaucoup.

CLOTURE DE LA REUNION

M. LE PRESIDENT.- Nous arrivons au terme de cette session trimestrielle. Merci de votre présence, de votre bienveillante attention et je vous souhaite un bon retour chez vous.

Merci.

La séance est levée à 15 heures 40

TABLE DES INTERVENTIONS DANS LES DEBATS

M. WEITEN PRESIDENT : 1, 2, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 24, 25, 27, 30, 31, 32, 33, 35, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 69, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 90, 91, 92, 93, 94, 96

| | |
|---------------------------------|----------------------------|
| Mme AMBROSIN-CHINI | 14, 15, 57 |
| Mme BORYSIK | 70, 73, 90 |
| Mme BOUSCHBACHER | 76 |
| M. CHABANE | 54 |
| M. CORRADI | 83 |
| M. DASTILLUNG | 15, 22, 24, 52 |
| M. DICK | 26, 46, 60 |
| Mme FIRTION | 82 |
| M. FOURNIER | 33, 46, 49, 50, 61, 85, 92 |
| M. FREYBURGER | 18, 27, 93 |
| Mme GOSSÉ | 39, 40 |
| Mme HAAG | 67 |
| Mme KLEBER | 91 |
| Mme KUNTZ | 43 |
| Mme LAPAQUE | 83 |
| M. LEBEAU | 31, 49, 78, 84, 92 |
| M. MULLER | 59 |
| Mme PILI | 81, 82 |
| Mme REBSTOCK | 83 |
| M. REICHHELD | 30, 76 |
| Mme ROMILLY | 45, 61, 94 |
| M. SACCANI | 51 |
| Mme SCHNEIDER | 32 |
| M. SCHUH | 40, 41, 58 |

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| M. SCHULER | 42 |
| M. SIMON | 42, 47 |
| M. SUCK | 13, 50, 54, 57, 74, 75 |
| M. TACCONI | 59 |
| Mme TONIN | 78 |
| M. WEIS | 39, 56 |
| Mme ZIMMERMANN | 74 |

TABLE DES MATIERES

- A -

AGRICULTURE

- Plan Sécheresse 2022 – Modalités d'intervention 76

ATTRACTIVITE

- Convention « Expérimentation Bassins de vie transfrontaliers » 40

- C –

CULTURE

- Soutien à Moselle Agence Culturelle..... 82

CONSEIL DEPARTEMENTAL

- **Séance du lundi 18 septembre 2023** 1
- Ouverture de la réunion..... 1
- Liste d'émargement et délégations de vote 1
- Carnet du Conseil Départemental 2
- Mutations et nominations 2
- Allocution du Président 2
- Ordre du jour 10
- Désignation dans les commissions et organismes divers 10
- Approbation du procès-verbal de la 2^{ème} Réunion Trimestrielle..... 11
- Programme de la session..... 11
- Suspension de la séance 12
- Reprise de la séance 12

| | |
|--|----|
| - Communication | 12 |
| - Liste d'émargement et délégation de vote | 13 |
| - Dépôt des propositions, vœux et questions orales | 14 |
| - Date et heure de la prochaine séance publique | 15 |
| | |
| - Séance du jeudi 18 septembre 2023 | 17 |
| - Ouverture de la séance | 17 |
| - Liste d'émargement et délégations de vote | 17 |
| - Examen des rapports du Président | 18 |
| - Suspension de la séance | 65 |
| - Reprise de la séance | 66 |
| - Examen des rapports du président..... | 67 |
| - Examen de la Motion | 51 |
| - Désignation au sein de Moselle Agence Culturelle..... | 81 |
| - Clôture de la réunion..... | 96 |

- D -

DIVERS

| | |
|---|----|
| - Rapport sur la situation sociale, économique et environnementale de la Moselle 2023 | 18 |
|---|----|

- E -

EDUCATION

| | |
|---|----|
| - Décision Modificative n° 2 du budget annexe de la Cuisine Centrale Départementale | 83 |
| - Participation aux charges de fonctionnement des collèges publics pour 2024..... | 83 |

ENVIRONNEMENT

- Contrat – Cadre 2023-2025 entre le Département de la Moselle et l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE 7

- F -

FINANCES

- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle – Répartition de la Dotation 2023 39
- Budget départemental de 2023 – Décision modificative n° 2..... 92
- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 42
- Retrait de la délibération n° I-6 du 22 juin 2023 relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt..... 47

- I -

INFRASTRUCTURES

- Optimisation du patrimoine – Réaménagement d'un site pour les sites routiers du territoire de Sarreguemines-Bitche – Revalorisation de l'autorisation de programme 51

- P -

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

- Personnel départemental – Création et suppression d'emplois – Mise à jour du Tableau des emplois 39
- Personnel départemental – Attribution de secours exceptionnels 40
- Rapport d'activité des services départementaux 2022 42

POLITIQUE DES SOLIDARITES ET HABITAT

- Bilan du Fonds de Solidarité pour le Logement 2022 67

- R -

RELATIONS ET AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

- Aide départementale aux collectivités suite aux émeutes urbaines 78

- S -

SPORT ET JEUNESSE

- Soutien aux travaux et à l'équipement des associations..... 82

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURE DU PROCES-VERBAL
DE LA 3^{ème} REUNION TRIMESTRIELLE DE 2023**

Journées des 18 er 21 septembre 2023

Soumis à l'approbation du Conseil Départemental du 4 décembre 2023

Secrétaire de séance

Mme Patricia ARNOLD



Le Président du Département de la Moselle

Patrick WEITEN

